



Étude sur les mécanismes / outils nationaux et régionaux de financement du secteur agricole et rural en Afrique de l'Ouest

REMERCIEMENTS

Le présent document a été réalisé par le ROPPA et ses plateformes dans le cadre de la définition d'une stratégie visant à contribuer à la bonne fonctionnalité des différents mécanismes et outils de financement du secteur agricole et rural en Afrique de l'Ouest.

Ce processus a débuté en 2014 et à impliquer plusieurs acteurs qu'il convient de remercier ici : les Etats ; les Communautés Economiques Régionales ; les institutions financières de la région, les organisations de producteurs, les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur agricole et rural ; les institutions de recherche.

L'ensemble du processus a été facilité par un comité de pilotage conduit par le Président d'Honneur du ROPPA, le FIRCA, Coris Bank, Sos faim, la Confédération Paysanne du Faso, la coopération suisse, Ecobank, Afdi et l'université de Wageningen. Ce processus a été soutenu par certains partenaires qui ont facilité les recherches pays et l'organisation de l'atelier régional.

Novembre 2018



Étude sur les mécanismes / outils nationaux et régionaux de financement du secteur agricole et rural en Afrique de l'Ouest

SYNTHÈSE RÉGIONALE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

3

1. INTRODUCTION

11

1.1. Genèse et justification de l'étude

12

1.2. Étendue et méthodes de l'étude

22

2. ÉTAT DES LIEUX DES MÉCANISMES ET OUTILS DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

25

2.1. Problématique du financement du secteur agricole en Afrique de l'Ouest

26

2.2. Description de l'existant

29

2.3. Analyse des performances de l'existant

52

3. ANALYSE DU FACE À FACE : OFFRE ET DEMANDE DE FINANCEMENT

59

3.1. Description de l'offre

60

3.2. Description de la demande

66

3.3. Contraintes à l'accès au financement

69

4. PERSPECTIVES

75

4.1. Liens entre les différents mécanismes et outils de financement : quelle synergie/complémentarité entre les outils à divers niveaux ?

76

4.2. Perspectives et conciliation entre offre et demande de financement

77

5. RÔLE DES ACTEURS

83

5.1. Les États

84

5.2. Les institutions régionales

85

5.3. Les partenaires au développement

86

5.4. Les institutions financières

86

5.5. Le ROPPA et les faitières nationales

87

5.6. Les exploitations familiales et leurs organisations (OP)

88

6. CONCLUSION

89



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La demande en produits agroalimentaires est croissante en Afrique de l'Ouest. Cette demande constitue inévitablement un marché pour les exploitations agricoles familiales.

En Afrique de l'Ouest, on observe actuellement une demande croissante et diversifiée en produits agroalimentaires. Cette demande est en grande partie induite par une forte croissance démographique, une urbanisation rapide des populations, ou encore un accroissement de la classe moyenne. L'amélioration quantitative et qualitative de l'offre de produits agroalimentaires et son adaptation à la demande constituent désormais un enjeu important pour les Exploitations familiales (EF) qui constituent 95% de la population ouest-africaine investie dans l'agriculture (60 à 70% de la

population totale).

Réussir le développement de l'agriculture doit nécessairement inclure la mobilisation de financements pour assurer une croissance régulière et durable aux EF.

Le double objectif de cette croissance est, d'une part, (i) de rendre disponible suffisamment de nourriture de qualité pour satisfaire les besoins de la population et, d'autre part, (ii) d'assurer un revenu suffisamment rémunérateur pour les producteurs et leur famille. L'offre de financement du secteur agricole est certes effective dans la région, mais reste en deçà des besoins réels des EF en pleine mutation vers des entreprises agricoles.



Les organes de gouvernance du ROPPA sont convaincus que la modernisation de l'agriculture passe nécessairement par le financement du secteur en général et celui des EF en particulier.

Dans son accompagnement sans cesse renouvelé aux EF, le ROPPA a réalisé une étude en 2014 qui indiquait, entre autres, que (i) seulement 10% du crédit attribué à l'ensemble des secteurs de l'économie vont vers l'agriculture et (ii) seuls 2% de ce crédit va à l'agriculture familiale. En outre, (iii) le volume de crédit attribué à l'agriculture familiale est constitué essentiellement de crédit de campagne (court terme) et enfin, elle montrera que (iv) les crédits d'équipements à moyen et long termes sont quasiment inexistants. C'est également cette étude qui a mis l'accent sur la volonté des gouvernements à relancer le financement de l'agriculture à travers la mise en place des fonds régionaux et nationaux de développement agricole dans le cadre des politiques de développement agricole et rural (PAU pour l'UEMOA et, ECOWAP/PDDAA pour la CEDEAO). En mai 2015, lors d'un atelier sur le thème « Financements innovants pour les EF

dans un contexte de création du FDA », le ROPPA a décidé de commanditer une étude sur un diagnostic approfondi des mécanismes nationaux et régionaux de financement agricole en Afrique de l'Ouest. C'est à l'issue de cette étude que le ROPPA voudrait disposer d'une feuille de route avec un argumentaire soutenu pour conduire le dialogue entre les OP et les décideurs politiques sur la question du financement du secteur agricole dans la région. Elle a été conduite dans 5 pays (Nigeria, Burkina Faso, Bénin, Togo et Côte d'Ivoire). Au terme de l'étude, il était attendu ce qui suit : (i) une cartographie des mécanismes et outils de financement du secteur agricole dans le pays ; (ii) une analyse des mécanismes et fonds existants au niveau national et leurs liens avec les fonds régionaux ; et (iii) une analyse du niveau de pénétration des fonds dans les EF.

Les résultats de cette étude régionale dressent une situation évolutive mais toujours peu satisfaisante du financement du secteur agricole.

→ **La problématique du financement du secteur agricole se pose en termes de disponibilité, d'accessibilité et de qualité.**



Dans la zone UEMOA, la situation du financement agricole est diversifiée ; en moyenne, les pays consacrent environ 73 % des crédits au court terme, 23,2 % au moyen terme et seulement 4 % au long terme. Dans la zone d'étude du ROPPA, sur le total des crédits octroyés au système productif, les Institutions de microfinance (IMF) accordent environ 23 % de leur portefeuille global au financement des activités agricoles. Les banques du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Bénin sont les plus présentes dans le financement de l'agriculture avec une part des octrois aux chaînes de valeur agricoles comprise entre 3,5 % et 6 %. Le crédit moyen et long termes sont accordés par les banques généralement inaccessibles aux EF. L'offre n'est donc pas suffisante.

73 %

des crédits octroyés au système productif sont de court terme

-6 %

des portefeuilles crédit des banques sont réservés au secteur agricole dans la région



Au niveau national, l'offre de financement est diversifiée. Elle est portée soit par : (i) le secteur public (financements directs des budgets des États, financements des partenaires-bailleurs de fonds ; mécanismes et/ou fonds spéciaux, etc.) ; (ii) le secteur privé (fonds/dispositifs privés des banques et autres institutions financières ; des mécanismes et dispositifs

développés par les exploitants et leurs organisations ; des crédits fournisseurs et autres systèmes de crédit informel ; etc.).

Au niveau régional, le financement du secteur agricole peut provenir de diverses initiatives de financement développées par des organisations publiques régionales et sous-régionales telles que l'UEMOA, la CEDEAO, le CILSS, etc. Ces fonds sont en principe abondés par les budgets des États bénéficiaires.

L'étude a montré que le secteur public, au niveau des États, finance peu le secteur agricole : seul le Burkina Faso, sur les 5 pays étudiés, arrive à rendre disponibles plus de 13% de son budget annuel au profit du secteur agricole. Les autres varient entre 7 et 10% de leurs budgets annuels, ce qui n'honore pas forcément les engagements pris par les États en 2003 à Maputo.

Plusieurs États développent des fonds spéciaux (notamment le Fonds national de développement agricole (FNDA) au Bénin, le Fonds de développement de

l'élevage (FODEL) au Burkina Faso, le Fonds national de finance inclusive (FNFI) au Togo), mais la plupart de ces fonds connaissent de grosses difficultés d'opérationnalisation. Cependant le FIRCA, Fonds holistique intégrant la recherche développée en Côte d'Ivoire et les initiatives telles que le Système incitatif nigérian de partages des risques dans les prêts agricoles (NIRSAL) au Nigeria semblent donner de bons résultats car ils apportent des réponses adéquates aux besoins des EF et à leurs entreprises.



Au niveau régional, il existe plusieurs initiatives avec des Fonds qui ont encore de la peine à satisfaire le secteur agricole : (i)

le Fonds régional de développement agricole (FRDA) de l'UEMOA en soutien à la politique agricole de l'union a été mis en place. Cependant, sa composante « appui au développement des systèmes de financement agricole du FRDA », qui devrait faciliter le financement des EF et des chaînes de valeur agricoles en passant par le crédit des banques et autres institutions financières de crédit, de garantie, de gestion des risques et d'assurance agricole n'est toujours pas opérationnelle. (ii) le Fonds d'aide à l'intégration régionale (FAIR) des États membres de l'UEMOA, un instrument de financement des projets et programmes de l'Union est opérationnel depuis

1999. Ce fonds demeure sous exploité par les États membres et peu connu par les bénéficiaires finaux que sont les populations de l'Union et, entre autres, les exploitants familiaux. En effet, les États membres ont généralement fait le choix de recourir au FAIR pour financer - en priorité - les routes, l'énergie et, subsidiairement, le secteur agricole. (iii) Le Fonds de développement agricole de la CEDEAO n'est pas encore opérationnel. (iv) Des fonds de garantie sont également développés comme le Fonds africain de garantie et de coopération économique (FAGACE), le Fonds de garantie des investissements privés en Afrique de l'Ouest (Fonds GARI), le Fonds de garantie des dépôts dans l'UMOA, etc. mais restent peu accessibles à la majorité des acteurs du secteur agricole.

Selon une étude de l'Agence française de développement sur le FRDA (2018), l'accès physique aux banques et IMF est le plus souvent compris entre 5 et 6 points de service pour 100 000 habitants, sauf au Bénin où le nombre de points de services/100 000 habitants est supérieur (9) et en Guinée-Bissau et au Niger (3 et 1,5 points de service pour

100 000 habitants).

Si au niveau des États et au niveau régional l'offre existe, elle demeure peu disponible, difficilement accessible et d'une qualité qui ne répond pas aux besoins spécifiques des EF. Les conditions d'accès affaiblissent en effet les trois points importants d'une offre utile aux potentiels bénéficiaires.

→ Le taux de bancarisation globale est faible et diminue les chances d'accéder au financement.

Selon une étude réalisée sur le FRDA (2018), de fortes disparités de développement des services financiers demeurent au sein de la zone. Concernant le taux de bancarisation élargi (banques, poste, SFD, pour la population adulte de plus de 15 ans), le Togo, le Bénin, le Sénégal et le Burkina Faso se situent au-dessus de la moyenne de 35 % de la région, avec respectivement 71 %, 63 %, 46 % et 40 %. Concernant l'utilisation de la monnaie électronique, le Niger et la Guinée-Bissau sont les pays où les taux (comptes actifs, population adulte de plus de 15 ans) sont les plus faibles de

la zone (3% chacun). La Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal au contraire présentent les plus forts taux avec respectivement 33 %, 21 % et 26 %. Le Togo, le Bénin et le Burkina Faso se positionnent en dessous de la moyenne régionale (19 %). L'amélioration des taux de pénétration d'un tel dispositif va avec le traditionnel effort d'éducation et d'alphabétisation des couches vulnérables. À cela, il faut ajouter la formation des producteurs aux outils de gestion des exploitations agricoles ou encore la réduction des risques.

→ Les États développent l'assurance agricole pour une meilleure couverture des risques.

Des exemples de dispositifs d'assurance agricole sont déjà opérationnels au Bénin avec l'Assurance mutuelle agricole du Bénin (AMAB), la Compagnie nationale d'assurance agricole du Sénégal (CNAAS) et d'autres sociétés d'assurance sont en création au Burkina Faso et au Niger.

Ces dispositifs sont développés pour soulager les difficultés liées au climat et aux attaques diverses des productions agro-sylvo-pastorales afin d'augmenter les chances d'accéder aux financements privés des EF, de leurs organisations et des entreprises.

➔ **La relation entre la demande et l'offre est difficile car la demande de financement présente encore des failles.**

En face d'une offre diversifiée observée dans la région, se trouve une demande pas toujours bien structurée, mal présentée (forme, fond peu construit, exigences de l'offre non rassemblées, garanties non présentées, etc.) et/ou

incluant des besoins prioritaires que l'offre disponible n'intègre pas dans ses produits (besoins en appui non financier par exemple). Un dialogue incohérent s'installe alors entre l'offre et la demande de financement du secteur agricole.

Afin d'améliorer le financement du secteur agricole en général et des EF en particulier, il faudra tendre vers l'idéal suivant :

Attributs importants d'une offre idéale	Attributs importants d'une demande idéale
• Accessibilité ; • Suffisance ; • Coût raisonnable ; • Ponctualité ; • Durabilité ; • Doublé à un dispositif de conseil et d'accompagnement ; • Accompagné d'un dispositif de suivi pour les recouvrements.	• Clarté/honnêteté ; • Rentabilité ; • Sous tendue par les capacités/compétences du demandeur ; • Utilité évidente au développement de la chaîne de valeur dans laquelle évolue le demandeur ; • Rentabilité évidente pour l'institution financière qui la finance.

Pour l'atteindre, il faudrait d'abord : (i) renforcer les capacités de la demande (appuis non financiers, organisation/structuration, etc.) et (ii) ajuster l'offre aux besoins réels de la demande (produits adaptés, maîtrise du secteur agricole et de ses spécificités).

Cependant, il faudra toujours questionner : (i) la synergie/complémentarité entre les outils et dispositifs développés, mais également voir si (ii) l'opérationnalisation de ces outils et mécanismes est réellement portée à un niveau prioritaire par les États et les organisations régionales (volonté politique).

Si les réponses sont positives, alors le financement du secteur agricole sera réellement plus fluide, adapté et accessible aux EF.



Le ROPPA est un des acteurs les plus importants dans la conciliation entre la demande et l'offre de financement du secteur agricole en général et des EF en particulier.

Le ROPPA doit jouer le rôle primordial dans :

- L'appui technique et financier des plateformes pays pour favoriser la mise en place d'un cadre de concertation entre les exploitants agricoles, les IF et les structures d'encadrement ;
- L'appui aux fonds nationaux de développement agricole pour lever des financements auprès des fonds régionaux et internationaux de même qu'auprès des PTF, à des taux concessionnels ;
- L'accompagnement des plateformes nationales pour mettre en place et exécuter un plan de sensibilisation et de formation des exploitants agricoles à la culture du crédit ;
- La négociation des directions et staff de décision des banques régionales et nationales des lignes de crédit et de ressources dédiées au secteur agricole et des ONG, des projets et programmes, pour qu'ils apportent les services non financiers aux EF ;
- La mise en place d'un mécanisme opérationnel de suivi des actions mises en œuvre par les différents acteurs en faveur du financement agricole.



INTRO- DUCTION

1.





1.1 Genèse et justification de l'étude

La population ouest-africaine est majoritairement jeune et rurale.

L'Afrique de l'Ouest a une population jeune et majoritairement rurale, comme le montre l'exemple des pays de la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)¹ :

Population	Bénin	Burkina	Guinée-Bissau	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Population de plus de 15 ans (%)	58%	51%	57%	58%	51%	46%	55%	61%
% population rurale	55%	70%	52%	46%	59%	80%	56%	60%

Source : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/>

76%

des emplois
dans la zone
UEMOA
concernent
l'agriculture

L'agriculture est le plus grand pourvoyeur d'emplois et contribue significativement au PIB des pays ouest africains.

À la lumière des pays de la zone UEMOA, le pourcentage d'emploi dans l'agriculture dans chaque pays de la zone est très élevé (compris entre 65 % au Togo et 90 % au Burkina Faso qui compte plus du quart des travailleurs agricoles de la sous-région), avec une moyenne de 76 % pour la zone UEMOA. Également, l'agriculture représente une part non négligeable dans l'économie de chaque pays : en moyenne la part de la production agricole dans le PIB est de 26 %².

¹ L'étude régionale a porté sur 5 des 8 pays de la zone UEMOA

² Cf. Rapport BCEAO 2016

Si plus de 70 % de la population ouest-africaine sont du secteur agro-sylvo-pastoral³, 95 % des exploitations agricoles sont de type familial dont la part importante, voire majeure de leurs revenus provient des activités agricoles.

Malgré cette forte implication dans le secteur agricole, la situation alimentaire demeure préoccupante en Afrique de l'Ouest. L'un des freins au développement de l'agriculture dans la zone est la trop faible couverture des besoins par les systèmes de crédit agricole.

La problématique du financement du secteur agricole et rurale reste une priorité pour l'ensemble des acteurs de la région ouest-africaine. Les facteurs explicatifs se situent aussi bien du côté de l'offre que de la demande.

Le système financier classique n'arrive pas à subvenir aux besoins du secteur agricole. Le crédit est mal adapté au développement de la plupart des produits alimentaires cultivés dans la sous-région. Les financements disponibles ne permettent pas l'accès à l'équipement et à l'approvisionnement. Dans la zone UEMOA par exemple⁴, pendant que l'agriculture contribue pour environ 30 % du PIB des pays de la zone et regroupe 79 % de la population active, elle ne reçoit que 6,10 % du total du crédit de court terme, 4,59 % des crédits moyens terme et 2,15 % des crédits octroyés à long terme. Il est donc clair que l'agriculture reçoit très peu d'investissement et donc ne peut être compétitive au point de relever les défis qui sont les siens dans un contexte de mondialisation de l'économie. De plus, tenant compte de la faible rentabilité des activités agricoles, les intérêts prélevés sur le financement de l'agriculture sont très élevés. La conséquence, c'est que le secteur agricole ouest-africain composé essentiellement de petits producteurs de type familial, est presque exclu du financement. Le défi du financement du secteur agricole est de mobiliser plus de ressources pour créer des lignes de crédit et renforcer les capacités en ressources longues.

3 Avec des situations variables d'un pays à l'autre dans la zone UEMOA par exemple : compris entre 65% au Togo et 90% au Burkina Faso qui compte plus du quart des travailleurs agricoles de la sous-région, avec une moyenne de 76% pour la zone.

4 Etudes FRDA ; Juin 2018

Les facteurs qui entravent le développement de services financiers accessibles à l'agriculture familiale sont nombreux et bien identifiés. Les facteurs explicatifs se situent aussi bien du côté de l'offre que de la demande ; les deux points suivants les résument :

- Disponibilité et accessibilité de produits de crédit agricole limitées (manque de sources de financement aux caractéristiques adaptées, notamment le crédit à moyen et long termes, les différés et calendriers de paiement flexibles, taux de pénétration financière insuffisante, frilosité des institutions financières vis-à-vis du crédit agricole) ;
- Manque de projets agricoles « bancables » (productivité des cultures faible, risques élevés, manque de capacités techniques et de gestion des producteurs, faible organisation des filières).

Aussi, la localisation de ces activités dans des zones enclavées caractérisées par une faible densité de la population et le manque d'infrastructures, la dépendance aux conditions climatiques et la temporalité des cycles de production, la saisonnalité des revenus et de façon plus générale la part limitée des revenus monétaires, la volatilité des prix des produits agricoles, des garanties peu fiables tant sur le plan juridique qu'économique, etc. constituent des freins réels au financement de l'agriculture.

Dynamique du financement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest.

Depuis le début des indépendances, les différents programmes et politiques mis en œuvre par les États d'Afrique de l'Ouest pour assurer le développement de l'agriculture ont toujours accordé une priorité à la question de financement.

À cet effet, de nombreux outils et instruments publics de financement ont été mis en œuvre avec des trajectoires et des résultats différents selon les pays et le contexte politique, social et économique.

Dans un premier temps, ces outils se sont focalisés sur des cultures de rente pour prendre progressivement en compte d'autres cultures dans certains pays.

Des programmes nationaux avec des composantes de financement ont été développés. C'est dans cette période d'intervention des États que les caisses nationales de crédit agricole ont été mises en place.

À partir de la fin des années 1980 avec

l'application des Programmes d'ajustement structurel (PAS), les instruments et outils mis en œuvre par les États ont été progressivement démantelés. Au regard de cette nouvelle donne, les Organisations paysannes (OP) et des acteurs du secteur privé ont développé des initiatives avec les Institutions de microfinance (IMF) notamment. Dans certains cas et dans certaines filières, les IMF ont donné des résultats probants et encourageants. Avec la libéralisation de l'exploitation des filières agricoles de rente, certaines banques commerciales ont développé des approches de financement les impliquant collectivement ou en pool. Ainsi les filières cotonnières sont beaucoup soutenues dans la plupart des pays par des pools bancaires.

Dans le cadre des nouvelles politiques agricoles impulsées par (i) l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) - Politique agricole de l'union (PAU) et la Politique agricole de la CE-DEAO (ECOWAP) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) depuis le début des années 2000, de nouveaux mécanismes et instruments ont été proposés : le Fonds régional de développement agricole (FRDA) et le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (FRAA). Ces instruments viennent compléter et renforcer d'autres instruments existants de ces institutions régionales : la Banque ouest-africaine

de développement (BOAD) et la Banque d'investissement et de développement (BIDC). De nombreuses analyses et études indiquent que ces instruments régionaux ne sont pas encore fonctionnels (FRAA, composante 1 du FRDA) ou n'arrivent pas pour le moment à prendre en charge efficacement la problématique de financement de l'agriculture et plus précisément des exploitations familiales.

À la lumière des politiques régionales, chaque pays a défini des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement ont été élaborés. Dans certains pays comme le Bénin, le Mali et le Niger, le volet financement de l'agriculture représente un axe spécifique des programmes d'investissements. Force est de constater que de manière générale, le niveau de financement de l'agriculture reste largement en deçà des objectifs escomptés pour assurer une croissance durable. Selon une étude réalisée en 2014 par les 3 réseaux régionaux d'OP : (i) l'Association pour la Promotion de l'élevage au Sahel et en Savane (APESS), (ii) le Réseau Billital Marobé - Réseau des organisations d'éleveurs et pasteurs de l'Afrique (RBM) et (iii) le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA), seulement 12% des crédits accordés au secteur économique sont affectés à l'agriculture. La part de financement réservée à l'agriculture familiale

2%

des crédits
accordés
au secteur
agricole sont
affectés à
l'agriculture
familiale

n'excède pas 2%. Le bilan des engagements de Maputo réalisé par beaucoup d'acteurs de manière autonome indique que seuls quelques pays (Burkina, Bénin notamment)⁵ ont respecté ces engagements des chefs d'État et de gouvernement, pris en 2003, pour accorder au moins 10% du budget national au développement du secteur de l'agriculture.

En 2015, à Malabo, les chefs d'État et de gouvernement de

l'Union Africaine (UA) ont également pris de nouveaux engagements plus ambitieux pour soutenir le secteur de l'agriculture.

Ainsi, pour le ROPPA l'accès des EF à des financements adaptés pour soutenir l'adoption de nouvelles technologies, l'investissement pour le développement de chaîne de valeur, l'acquisition de facteurs de production constitue le principal défi pour leur modernisation et leur adaptation à la demande du marché.

⁵ Cette appréciation est à faire avec beaucoup d'attention car dans la plupart des cas, les états financiers intègrent les investissements réalisés au profit du secteur rural et non spécifiquement ceux alloués au secteur agricole.



La demande de produits agricoles et agroalimentaires s'accroît au rythme de la croissance démographique. Les EF peuvent répondre aux besoins si la question du financement de leur activité est résolue.

Le marché ouest-africain se caractérise aujourd'hui par une forte croissance démographique, une urbanisation rapide des populations, ou encore un accroissement de la classe moyenne ; toute chose qui engendre une demande croissante et diversifiée en produits agricoles et agroalimentaires. Ainsi, de nombreuses analyses s'accordent à dire que ce marché connaîtra une croissance continue jusqu'en 2050. Dès lors, l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre de produits agroalimentaires et son adaptation à la demande sont un enjeu important pour les Exploitations agricoles familiales (EF).

En Afrique de l'Ouest⁶, 60 à 70% de la population active sont du secteur agro-sylvo-pastoral. En outre, un peu comme dans le reste du monde où selon les chiffres de la FAO, 500 millions d'exploitations familiales produisent l'essentiel de l'agriculture, en Afrique de l'Ouest également, 95% des exploitations agricoles sont gérées soit par un individu, soit avec de la main-d'œuvre familiale. Ces exploitations, généralement de taille inférieure à 2 hectares, sont désignées

sous le vocable d'exploitations familiales. Elles restent pour beaucoup confinées au niveau de subsistance. Réussir le développement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest doit donc nécessairement inclure la mobilisation de financements pour assurer une croissance régulière et durable aux exploitations familiales. Le double objectif de cette croissance est, d'une part, (i) de rendre disponible suffisamment de nourriture de qualité pour satisfaire les besoins de la population et, d'autre part, (ii) d'assurer un revenu suffisamment rémunérateur pour les producteurs et leur famille.

Face à ce constat, l'accès des EF à des financements adaptés pour soutenir l'adoption de nouvelles technologies, l'investissement pour le développement de chaînes de valeur, l'acquisition de facteurs de production, etc. constitue pour elles une préoccupation majeure et demeure un défi capital pour le ROPPA. En effet, les EF ont l'obligation de se moderniser et de s'adapter à la demande du marché, et le ROPPA se fait le devoir de les accompagner.

⁶ Étude sur le fonds régional pour le financement des EF et des organisations paysannes et des producteurs agricoles en Afrique de l'Ouest réalisée par le ROPPA en 2015, page 4

Des efforts de financement du secteur agricole sont réels dans la région, mais la réponse donnée demeure en deçà de la demande qui ne cesse de progresser.

En 2010, les organes de gouvernance du ROPPA ont retenu d'amplifier l'appui apporté aux plateformes nationales en vue d'accompagner les producteurs à transformer leurs exploitations en de véritables entreprises familiales. Afin de matérialiser les objectifs économiques retenus, plusieurs expériences et analyses ont montré la nécessité de réaliser un certain nombre de préalables qui demeurent des facteurs clés de succès dont l'accès au financement, l'accès aux marchés porteurs, la disposition d'instruments de gestion de risque. Lors de sa 6^{ème} convention tenue en juin 2014 à Niamey, le ROPPA a réaffirmé son attachement à une plus grande implication dans les activités économiques.

C'est ainsi qu'a été décidée la réalisation d'une étude sur la mise en place d'un fonds régional pour les organisations paysannes. Cette action venait compléter la réalisation d'une autre étude sur la mise en place d'une bourse régionale des matières premières (écoulement/commercialisation). L'étude réalisée en 2014 indiquera que (i) seulement 10% du crédit attribué à l'ensemble des secteurs de l'économie vont vers l'agriculture et (ii) seuls 2% de ce crédit va à l'agriculture familiale. En outre, (iii) le volume de crédit attribué à l'agriculture familiale est constitué essentiellement de crédits de campagne (court terme) et enfin, elle montrera que (iv) les crédits d'équipements à moyen et long termes

sont quasiment inexistants. C'est cette étude qui souligne également la mise en place des fonds régionaux et nationaux de développement agricole dans le cadre des politiques de développement agricole et rural (PAU pour l'UEMOA et, ECOWAP/ PDDAA pour la CEDEAO) qui témoigne d'une prise de conscience de la situation et de la volonté des gouvernements de relancer le financement de l'agriculture. Malheureusement, l'émergence de ces outils a rencontré, dès leur démarrage, de nombreux défis susceptibles d'affecter leur efficacité. D'une part, ces fonds n'ont pas atteint le niveau d'efficacité souhaitée pour instaurer une véritable coordination en vue de créer des synergies et complémentarités entre les niveaux national et régional. D'autre part, contrairement au processus de formulation des politiques agricoles, les Organisations des producteurs (OP) n'ont pas toujours été impliquées dans la création de ces fonds et sont souvent exclues de leurs organes d'orientation et de gouvernance.

Dans ses conclusions, l'étude de 2014 aura relevé que si les institutions régionales de financement du secteur agricole, créées depuis plus de 40 ans, ont des acquis importants en matière de financement de projets régionaux/communautaires, leurs impacts sur le financement des projets nationaux et notamment des cibles vulnérables que sont les EF restent très faibles.

La dynamique des réseaux d'OP pour renforcer le dialogue et la concertation, la pertinence et l'efficacité des instruments et outils publics et privés de financement de l'agriculture est effective.

Les réseaux d'OP (APESS, RBM, ROPPA) participent activement aux processus de formulation et de mise en œuvre de politiques sectorielles touchant le développement agricole et rural. Ainsi, ils ont fait le constat avec les autres acteurs sur la nécessité de la mise en place de mécanismes de financement plus appropriés pour assurer la réalisation de la transformation souhaitée de l'agriculture. En 2015, les 3 réseaux ont lancé une étude régionale sur le financement de l'agriculture qui a servi de base pour organiser des rencontres de concertation avec les différentes parties prenantes. Il s'agit pour les 3 réseaux de contribuer à la réflexion et à la concertation autour des initiatives des institutions publiques et privées (IMF, Banques) visant à accroître le financement de l'agriculture.

Dans la même année, le ROPPA et AFDI ont organisé, avec pour objectif de consolider l'étude régionale, une rencontre d'échanges et de réflexions sur les mécanismes et outils de financement des activités agricoles et du développement de l'agriculture existants dans les différents pays. Cette rencontre a permis de faire la situation des instruments de financement de l'agriculture dans les différents pays.

Élaborer des propositions paysannes relatives aux modalités d'orientation et de gouvernance est une des voies probantes

pour: (i) infléchir le cours actuel de construction des fonds régionaux et nationaux dans le but de (ii) faciliter l'accès des exploitations familiales à des financements mieux adaptés pour améliorer la commercialisation de leurs produits et renforcer leur position sur les marchés domestiques et régionaux. Ces fonds présentent une grande variabilité dans leur type de financement (guichets de conseil, de garantie de prêt, d'appui à la production, etc.) et dans les mécanismes d'octroi (gestion directe par l'État, via une agence, à travers une banque). Le dialogue reste toujours possible entre les OP et les décideurs politiques sur la question.

Les responsables des OP ont décidé de faire un état des lieux des fonds de développement existants ou en cours de création avec le consentement et l'intérêt des institutions régionales et des administrations publiques nationales. Cette recherche constitue, pour le ROPPA et ses plateformes nationales, une opportunité de vérifier si les fonds, tels qu'ils sont conçus, peuvent effectivement favoriser la modernisation des Exploitations agricoles familiales (EF) et répondre à leur ambition d'être plus et mieux présentes sur les marchés pour une sécurité alimentaire mieux assurée au niveau de la région ouest-africaine.

En effet, « nourrir la population » est la préoccupation première des décideurs politiques et du ROPPA. Cette préoccupation se pose en plusieurs défis majeurs : (i) comment s'assurer que cette nutrition, aussi bien en quantité suffisante qu'en qualité, se fasse à la fois au profit des producteurs, notamment les exploitants familiaux, que des consommateurs finaux ; (ii) comment intégrer la population rurale majoritairement agricole dans un schéma de croissance économique des pays. Réussir le développement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest doit nécessairement

inclure la mobilisation de financements pour assurer une croissance régulière et durable des productions tant en quantité qu'en qualité pour, d'une part, (i) rendre disponible suffisamment de nourriture de qualité pour satisfaire les besoins de la population et, d'autre part, (ii) assurer un revenu suffisamment rémunérateur pour les producteurs et leurs familles. Pour ce faire, les EF doivent se moderniser, ceci passe impérativement par un financement/investissement adapté à l'agriculture. Le ROPPA se fait le devoir de les accompagner.

Les organes de gouvernance du ROPPA sont convaincus que la modernisation de l'agriculture passe nécessairement par le financement du secteur en général et celui des EF en particulier.

En mai 2015⁷, lors d'un atelier sur le thème « *Financements innovants pour les EF dans un contexte de création du FDA* », le ROPPA a décidé de commanditer une étude sur un diagnostic approfondi des mécanismes nationaux et régionaux de financement agricole en Afrique de l'Ouest. Le ROPPA voudrait se baser sur cette étude afin construire un argumentaire pour la conduite du dialogue entre les OP et les décideurs politiques sur la question des fonds. Elle a concerné 5 pays⁸ et visait entre autres, *l'assurance et la garantie du rôle d'orientation et de gouvernance des fonds par les OP afin de mieux servir les exploitations familiales*. Il s'agissait

de déterminer les conditions ou options pour que les différents fonds en cours ou en construction contribuent au financement et à la modernisation des EF pour répondre aux besoins du marché. Au terme de l'étude, il était attendu ce qui suit :

- Une cartographie des mécanismes et outils de financement du secteur agricole dans le pays ;
- Une analyse des mécanismes et fonds existants au niveau national et leurs liens avec les fonds régionaux ; et
- Une analyse du niveau de pénétration des fonds dans les EF⁹.

À la fin de cette étude, le ROPPA voudrait

7 Atelier organisé du 13 au 15 mai 2015 par AFDI et ROPPA sur «les mécanismes de financement innovants pour les EF dans un contexte de développement agricole». ; 8 Nigéria, Burkina Faso, Bénin, Togo et Côte d'Ivoire ; 9 Il s'agira d'apprécier l'accessibilité des fonds aux EF et leurs niveaux d'utilisation effective par ces derniers.

partager les résultats avec ses membres et ses partenaires, pour ce faire, une synthèse des études pays est demandée et fait l'objet du présent document. L'objet de cette consultation est d'accompagner le ROPPA pour ***Finaliser le rapport diagnostique sur les mécanismes de financement du secteur agricole et rural en Afrique de l'Ouest*** à travers les activités suivantes :

- Identifier et faire une typologie (à partir de critères à définir) des différents mécanismes identifiés dans les cinq pays et dans la région ;
- Faire une description des différents mécanismes et/ou groupes de mécanismes identifiés en faisant ressortir leurs spécificités et en analysant leurs complémentarités ;
- Analyser à partir de la perception des OP la fonctionnalité des différents mécanismes à partir de critères à définir ;
- Analyser les complémentarités potentielles entre les différents mécanismes/fonds nationaux et régionaux ;
- Analyser les enjeux majeurs pour les EF et les OP ;
- Élaborer un rapport et un policy brief extrait du rapport.

Le présent document constitue le rapport final de l'étude diagnostique sur les mécanismes de financement du secteur agricole et rural en Afrique de l'Ouest. ***Il est le résultat de la compilation des rapports des études pays et autres études faites sur la problématique du financement des EF.***

La synthèse des études pays a posé des problèmes, les rapports ne suivent pas tous la logique des TDR.

Les rapports des études pays ne traitent pas les différents points des TDR avec la même rigueur ; ils ne sont pas tous finalisés et restent, pour les $\frac{3}{4}$ d'entre eux, difficiles à exploiter. Le présent document s'assure de reprendre les idées maîtresses du diagnostic et de focaliser les conclusions sur les rapports qui semblent relater le diagnostic approfondi attendu.

1.2 Étendue et méthodes de l'étude

Un échantillon de 5 pays a retenus en présence du comité de pilotage de l'étude.

Au départ, huit (8) pays avaient été identifiés pour constituer l'échantillon. Cependant, au regard des contraintes de temps (15 jours selon les TDR) et dans le souci de disposer d'un bon rapport, seuls 5 ont été retenus. La rencontre du 21/10/2016 du comité de pilotage de l'étude avait donné un mandat précis à

l'équipe de consultants.

Entre autres points marquant ce mandat, nous citons :

- Un recensement et une analyse des mécanismes de financement existant dans les 15 pays de la CEDEAO ;
- La capitalisation des fonds et des conditions de succès de ces derniers en Europe. Dans les deux cas, un focus à mettre sur l'accès au financement des exploitants familiaux ;
- Un pan de cette étude devrait également analyser les impacts de ces fonds sur la croissance agricole. Il s'agira de définir des méthodes qui permettront de mesurer les effets des différents mécanismes de financement du secteur agricole sur les exploitations familiales.

Un certain nombre d'informations attendues ne se retrouve pas dans les rapports ; ce qui joue sur la qualité de la présente synthèse. À titre illustratif, (i) le recensement et l'analyse des mécanismes de financement existants dans les 15 pays ouest-africains ne figurent pas dans les rapports pays ; (ii) l'étendue souhaitée n'est donc pas atteinte ; (iii) la description des mécanismes de financements existants ou en cours de mise en œuvre dans les 5 pays-échantillon n'est pas faite avec la même rigueur ; (iv) la capitalisation des fonds et des conditions de succès de ces derniers en Europe n'a pas été développée et enfin (v) l'analyse des impacts de ces fonds (européens) sur la croissance agricole n'est pas suffisamment lisible dans le présent rapport.



Pour l'organisation de l'étude pays, le ROPPA a mis en place un dispositif favorisant davantage l'implication des acteurs des plateformes nationales, une condition importante qui garantit le portage de l'action et l'efficacité du plaidoyer.

En termes d'organisation méthodologique, il a été mis en place, un dispositif d'accompagnement et de suivi qui a responsabilisé par pays les plateformes du ROPPA. Un consultant a été mis à la disposition de chaque pays. Le travail des experts a été suivi et coordonné par un comité de pilotage mis en place à cet effet. *La présente étude nationale visait à nourrir un processus régional d'appréciation et de préparation d'un plaidoyer sur la question du financement des exploitations plateformes.* Elle devait se dérouler en quatre (04) principales étapes que sont : (1) une mission de lancement de l'étude qui a servi à valider les TDR, tenir la rencontre de cadrage avec les consultants, finaliser la contractualisation, etc. ; (2) une investigation / un diagnostic terrain

dans les pays échantillonnés ; (3) la finalisation de l'étude et la définition des perspectives (production, restitution et finalisation du rapport de l'étude) et, (4) l'élaboration d'un memorandum pour le plaidoyer et la veille des points focaux et du comité thématique du ROPPA sur les FDA nationaux et régionaux.

Concernant le contenu et la qualité de l'étude, elle a pu, dans les cinq (5) pays visités, collecter et traiter des informations qui permettent, à quelques exceptions près¹⁰, de faire (i) le point sur l'état des lieux des mécanismes et outils de financement du secteur agricole, (ii) une analyse de l'offre et de la demande de financement de l'agriculture, (iii) définir des perspectives tout en précisant les acteurs et leurs rôles dans la mise en œuvre.

¹⁰ Malgré le suivi du comité de pilotage, la qualité de certains rapports pays laisse à désirer; il y a des rapports inachevés et / ou des rapports ne faisant pas ressortir les types d'informations attendues.



ÉTAT DES LIEUX DES MÉCANISMES ET OUTILS DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

2.





2.1. Problématique du financement du secteur agricole en Afrique de l'Ouest

La problématique du financement agricole est développée au niveau des politiques, des stratégies, des lois et des programmes tant au niveau régional que national. Elle est suffisamment connue, mais n'a toujours pas trouvé de solutions adaptées.

Au niveau régional, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a défini une réglementation régissant le financement, qu'il soit fait par des institutions bancaires ou par des institutions de microfinance. Des ratios prudentiels sont définis et régulent l'action de ces institutions en matière de financement par le crédit. Par contre, il n'existe pas de textes spécifiques au financement du secteur agricole. La réglementation bancaire ne prévoit plus de taux préférentiels pour les investissements dans le secteur agricole.

Pour la microfinance en particulier, outre la réglementation de la BCEAO, il existe une stratégie régionale de finance inclusive de l'UEMOA qui existe et comporte un axe spécifique au financement agricole. Des pays comme le Bénin, le Burkina Faso et le Togo

ont adopté des stratégies nationales de finance inclusive.

En outre, certains pays se sont dotés ou sont en train de se doter d'outils de mise en œuvre de leur politique publique de développement rural ou d'inclusion financière. Il s'agit notamment de fonds nationaux qui seront présentés dans les chapitres suivants.

Chaque pays de la Zone UEMOA est doté d'un plan stratégique de développement agricole, assorti d'un programme national d'investissement pour le secteur agricole. Ces cadres découlent du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), résultant d'un accord signé lors du sommet des chefs d'État de l'Union africaine (UA) à Maputo en 2003, pour définir un cadre général définissant les principaux axes d'intervention pour soutenir et accélérer



le développement et la croissance du secteur agricole en Afrique.

Le PDDAA, qui représente le volet agricole du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), définit le cadre de référence de la politique du continent pour la transformation du secteur agricole, la création de richesse, la sécurité alimentaire et la nutrition, la croissance économique ainsi que la prospérité.

Le financement de l'agriculture par une banque nationale existe également et certains pays disposent d'une banque nationale dédiée au financement agricole, on citera en exemple : le Sénégal (Caisse

nationale de crédit agricole), le Mali (Banque nationale de développement agricole) et le Niger (Banque agricole du Niger). Le Burkina Faso en a créé une (Banque agricole du Faso agréée en avril 2018 et non opérationnelle).

Plusieurs pays subventionnent les intrants (Burkina Faso, Nigeria et Togo¹¹). Ces subventions passent soit par les services déconcentrés de l'État ; par des dispositifs mis en place par l'État et parfois par les OP. Certains états subventionnent également l'équipement agricole, par le canal de fonds nationaux ou de projets/programmes avec les mêmes défis en termes d'attribution.

En somme, la problématique du financement du secteur agricole est abordée d'une manière ou d'une autre en Afrique de l'Ouest, dans les régions et au plan national. Cependant, malgré l'existence de plans directeurs agricoles, ainsi que les programmes nationaux d'investissements le secteur reste le parent pauvre du financement.

11 Trois pays parmi les cinq retenus pour la présente étude régionale.

L'offre financière existante couvre principalement les besoins de court terme et l'accès au financement des EF demeure généralement problématique.

En rappel, les résultats de l'étude de 2014¹² indiquaient qu'un faible pourcentage (12%) du volume des crédits attribués à l'ensemble des secteurs de l'économie allait vers l'agriculture et que seuls 2% de ce volume étaient attribués à l'agriculture familiale. Cette étude a également montré que le volume de crédit attribué à l'agriculture familiale est constitué essentiellement de crédits de campagne (court terme). Les crédits d'équipements à moyen et long termes offerts par les banques sont quasiment inexistantes pour cette forme de production. Dans la zone UEMOA¹³, la situation du financement agricole n'est guère meilleure car en moyenne environ 73% des crédits sont de court terme ; 23 % de moyen terme et seulement 4 % au long terme. La même étude révèle que sur le total des crédits octroyés au système productif, les Institutions de microfinance (IMF) qui sont les plus proches des EF n'affectent que près de 23% de leur portefeuille crédit aux activités agricoles. Le crédit moyen et

long termes est octroyé par les banques généralement inaccessibles aux EF. Dans la plupart des cas, les EF ont difficilement accès au financement des facteurs de production, ce qui affecte la production. Les conditions d'accès au financement ne leur permettent pas non plus de rentabiliser leur activité. L'insuffisance de dispositifs structurants, tels que les routes, les pistes, les magasins de stockage, les infrastructures vétérinaires, etc. ne leur facilitent pas non plus l'accès au marché. La majorité des financements des EF vient généralement des IMF dont on connaît la faiblesse des ressources. Pour continuer à exister, ces IMF¹⁴ apportent leur soutien à des activités de cycle de capital court, qui génèrent des revenus réguliers, avec des risques limités mais à rentabilité élevée. Alors, lorsqu'elles se décident à soutenir l'activité agricole, elles proposent des taux d'intérêts élevés, pour tenir compte des risques liés à cette activité ; toute chose qui rend le crédit inaccessible aux EF.

La problématique du financement des EF est finalement complexe, elle se pose finalement en termes de :

- **Disponibilité** : existe-t-il réellement des mécanismes de financement au profit des EF ?
- **Accessibilité** : si des mécanismes existent, sont-ils situés à proximité, et sont-ils accessibles sur le plan de leur conditionnalité ?
- **Qualité** : est-ce que les dispositifs ou mécanismes qui existent répondent-ils vraiment aux préoccupations des EF, en termes d'efficacité et gouvernance ?

L'état des lieux qui est traité dans ce chapitre aborde ces aspects.

12 ROPPA 2014 ; Étude sur le fonds régional pour le financement des exploitations familiales et des organisations de producteurs en Afrique de l'Ouest, page 4 ; - 13 Étude FRDA ; UEMOA 2015, pages 17-18 et études terrain en cours sur l'opérationnalisation de la composante 1 du FRDA ; 2018 ; - 14 Idem, page 12



2.2. Description de l'existant

2.2.1. Présentation typologique

La typologie des outils et mécanismes de financement du secteur agricole s'est essentiellement fondée sur (i) le niveau d'intervention et sur (ii) l'entité qui apporte les fonds.

Les études pays et les autres documents exploités permettent d'organiser les dispositifs et outils de financement de l'agriculture en deux grands groupes à savoir, (i) les dispositifs et outils nationaux et (ii) ceux supranationaux (régionaux). Chacun de ces groupes se subdivise en plusieurs sous-groupes comme suit :

→ Au niveau national

Dans chaque pays, il existe des outils et mécanismes de financement développés par les secteurs public et privé.

Au niveau du **secteur public**, les études recensent :

- les financements que les États apportent directement à l'agriculture à travers les budgets annuels ;
- les financements qu'apportent les projets et programmes de développement financés par l'État et ses Partenaires techniques et financiers (PTF) ;
- les mécanismes spéciaux mis en place sous formes de fonds abondés par des fonds publics (État et/ou PTF) ;
- les divers mécanismes de subvention et les dispositifs de garantie et de gestion des risques mis en place par l'État et ses partenaires, etc. ;

Les dispositifs et outils de financement du **secteur privé** regroupent quant à eux :

- les fonds privés provenant des diverses banques et autres établissements financiers privés (SFD / IMF...) ;
- les crédits fournisseurs et autres systèmes de crédit informel existants entre certains acteurs du secteur agricole, etc. ;
- les mécanismes mis en place par les organisations paysannes et autres structures associatives du secteur agricole.

➔ Au niveau régional

Il s'agit des diverses initiatives de financement développées par des organisations régionales et sous-régionales telles que l'UEMOA, la CEDEAO, le CILSS, etc. À ce niveau, les financements sont essentiellement publics car les fonds mis en place par ces organisations régionales sont abondés par les différents États membres.

2.2.2. Description sommaire des mécanismes et outils développés

Conceptualisation utile¹⁵

Selon une étude du Programme d'Appui au Secteur de la Microfinance (PASMIF), 2013, il convient de comprendre par **mécanisme de financement**, un ensemble de mesures, de dispositifs, d'institutions et/ou de politiques mis en place pour faciliter l'accès des populations aux services financiers. D'après la même source, un mécanisme de financement se distingue par rapport à (i) ses objectifs, (ii) son principe et ses modalités de mise en œuvre. Globalement, **quatre objectifs s'imposent à un mécanisme de financement agricole** notamment :

- Financer une gamme appropriée d'activités du secteur agricole et d'exploitants agricoles afin de valoriser parmi l'ensemble des initiatives publiques et privées dans le secteur, les cultures et filières agricoles, les types d'exploitants et autres intervenants (agents d'encadrement, de renforcement et autres) en compatibilité avec les besoins évolutifs de financement exprimés dans le secteur ;
- Alléger la charge financière des exploitants agricoles et autres intervenants dans le secteur afin de compenser la faible rentabilité des investissements et des risques encourus pour permettre une tarification compatible avec le pouvoir d'achat des populations du monde rural ;
- Rechercher un effet de levier des fonds publics en mobilisant les fonds privés des différentes sources et en particulier l'apport des acteurs et ;
- Pérenniser le mécanisme financier par une bonne sélection des activités et des types d'exploitants sur la base des critères économiques et financiers et par des procédures de sécurisation appropriées.

Le financement est l'action par laquelle un organisme ou une personne privée alloue des fonds à un tiers dans l'objectif de soutenir un projet. Il peut s'agir d'autofinancement dans le cadre d'épargne ou de produits bancaires destinés à assurer un capital. En toute conséquence, le financement est dit agricole dans le cas où les fonds sont alloués pour appuyer le secteur agricole.

15 Diagnostic approfondi des outils et mécanismes de financement au Bénin ; 2018, pages 16-17

Les financements du secteur agricole au niveau national

Les financements octroyés par le secteur public

Tous les pays concernés, à l'unanimité, reconnaissent le caractère prioritaire du secteur agricole pour leur développement économique, même si aucun n'y a accordé de financement considérable. Néanmoins, des efforts sont faits à travers des prévisions budgétaires directes, des Fonds mis en place, le financement de projets et programmes, etc.

→ Les budgets nationaux

Au niveau des budgets nationaux, on note effectivement une progression des dépenses budgétaires au profit du secteur agricole dans tous les pays. Ainsi, au **Bénin**, les dépenses publiques réalisées dans le secteur sont passées de 29 milliards (2011) à 114 milliards de FCFA (2016), soit un accroissement de 293% ; soit un peu plus de 7 à 10% du budget national annuel affecté au secteur agricole.

Au niveau du **Togo**, les dépenses de l'agriculture ont connu une augmentation significative entre 2005 et 2013, passant de 7,758 à 46,033 milliards de FCFA, soit un taux d'accroissement de 493%. Cependant, il faut noter que malgré cette progression significative, le niveau des dépenses publiques à l'agriculture par rapport aux

dépenses totales du Togo reste toujours en dessous de la cible de 10%, selon l'engagement de MAPUTO en 2003.

En ce qui concerne le **Burkina Faso**, le budget approuvé au profit de l'agriculture a augmenté de 163% en 8 ans (entre 2006 et 2013), passant de 171 milliards à 280 milliards de FCFA, soit une croissance annuelle moyenne de 13,35%.

En ce qui concerne la **République de la Côte d'Ivoire (RCI)**, il ressort qu'un intérêt particulier a été accordé très tôt au secteur agricole qui a beaucoup bénéficié de l'appui de l'État. Malheureusement, avec les programmes d'ajustement structurel du secteur agricole, l'État s'est retiré du secteur jusqu'aux années 2005 où il a entrepris de procéder par divers Fonds.

Part du budget national annuel affecté au secteur agricole :

- 10%

Bénin et Togo

+ 10%

Burkina Faso

Tout comme dans le cas de la RCI, le rapport du **Nigeria** ne donne pas d'informations sur les financements directs par le budget de l'État.

De ces 5 pays, seul le Burkina Faso respecte l'engagement de MAPUTO, avec plus de 10% du budget national, consacré à l'agriculture. Les autres affectent entre 7 et 10% de leur budget annuel au secteur agricole.

→ Les financements publics par des projets et programmes de développement

Financements publics mobilisés en 2016 :

218,52
milliards de FCFA, au Bénin

91
milliards de FCFA au Burkina

Généralement, vu la faiblesse de leurs ressources, les États, procèdent par accord de financement sous forme de projets ou de programmes de développement auxquels ils apportent une contrepartie. Ces financements mobilisés sont alors des fonds publics que les PTF apportent sous forme de prêts ou de subventions. Partant de ce constat, la situation par pays se présente comme suit :

En 2016, le **Bénin** avait mobilisé la somme totale de 218,52 milliards de FCFA, avec huit (08) de ses partenaires dont les principaux sont, le FAD-BAD (33,18 %), l'IDA/Banque mondiale (20,64 %), le FIDA (17,65%). Les principaux projets ou programmes financés par ce portefeuille étaient, le Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la vallée de l'Ouémé (PAIA-VO 16,36%), le Projet d'appui au développement du maraîchage (PADMAR 10,80%), Projet d'appui aux

filières lait et viande (PAFILAV 8,58%) et le Projet d'appui à la production vivrière (PAPVIRE 8,24%).

En ce qui concerne le **Togo**, il n'a pas été possible d'avoir des informations relatives aux financements de l'agriculture par le mécanisme des projets et programmes.

Au niveau du **Burkina Faso**, la contribution des PTF dans le domaine de l'agriculture et l'alimentation est passée de 114 milliards de F CFA en 2006 à 91 milliards de F CFA en 2016, soit une baisse de 7,4% en moyenne par an. Malgré cette baisse significative¹⁶, la contribution extérieure au financement de l'agriculture constitue la plus grande part des contributions publiques en faveur de l'agriculture (57,1% sur la période 2006-2013). Ces financements permettent d'apporter différents appuis relativement importants sur toute la chaîne de l'agriculture et contribuent à satisfaire,

16 Cette baisse significative de la contribution des bailleurs pourrait s'expliquer par la crise sociopolitique qu'a traversée le pays en 2011 et qui a entraîné des réallocations et des gels budgétaires au niveau des donateurs.

dans une large mesure, les besoins financiers et à apporter des appuis techniques aux EF.

La Côte d'Ivoire quant à elle, a réussi à mobiliser de 2010 à 2017, à travers 52 projets et programmes de développement agricole, un montant total de 645,168 milliards de FCFA, y compris la contrepartie de l'État.

Au Nigeria, les efforts du gouvernement fédéral et de ses États membres, en matière

de développement des chaînes de valeur, de facilitation de l'accès aux intrants, au crédit et aux finances rurales, sont complétés par des financements mobilisés à travers des projets et programmes agricoles. Là également, on retrouve notamment les principaux partenaires qui accompagnent l'État dans ces projets et programmes : le FIDA, la Banque mondiale, la Banque africaine.

645,168

milliards de FCFA
en Côte d'Ivoire de
financements
publics mobilisés
en 2016

→ Le financement du secteur agricole à travers la mise en place de Fonds nationaux

La mise en place de Fonds destinés au financement du secteur agricole est une option largement utilisée par les États. Cette approche intervient souvent comme une alternative à la frilosité des banques envers le monde agricole. Elle est également utilisée pour suppléer au désengagement des États du secteur agricole suite aux politiques d'ajustement structurel.

L'exemple du Bénin

Quatre fonds nationaux qui interviennent dans le secteur agricole ont été identifiés :

- le *Fonds national de développement agricole (FNDA)* créé en 2014 comme un relai du Fonds régional de développement agricole (FRDA) de l'UEMOA ; Le FNDA a pour objet de promouvoir l'investissement privé dans le secteur agricole et de l'orienter par des subventions ciblées et des instruments financiers adaptés, vers des activités qui permettent une meilleure exploitation du potentiel agricole national ;
- le *Fonds d'appui au développement des communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture)* mis en place en 2008 ; c'est un mécanisme national de financement des communes par le transfert des ressources. Ce fonds a un volet agricole qui cible spécifiquement le financement des investissements pour l'amélioration de la productivité, la transformation, la commercialisation et la qualité des produits agricoles ;

- le *Fonds national de promotion de l'emploi et entrepreneuriat des jeunes* (FNPEEJ) mis en place en 2014 ; ce fonds finance les jeunes entrepreneurs suivant l'approche faire-faire, c'est-à-dire que des lignes de crédit sont mises à disposition de Systèmes financiers décentralisés (SFD) partenaires qui réceptionnent, sélectionnent et financent les projets après approbation du FNPEEJ ;
- le *Fonds national de garantie et d'assistance aux petites et moyennes entreprises* (FONAGA) créé depuis 1990 pour faciliter le financement des PME par les banques primaires. Les activités de ce fonds ont été limitées à partir de 2001, aux seules opérations de garantie et de cautionnement.



Le cas du Burkina Faso

Le gouvernement a mis en place 14 Fonds nationaux de financement (FNF) financés par le gouvernement pour un montant dépassant les 40 milliards de FCFA, dans le but de fournir des crédits ou d'autres formes de soutiens financiers ou non à des activités socioéconomiques spécifiques. Ils visent à promouvoir des activités génératrices de revenus et des emplois pour les personnes n'ayant pas accès au financement conventionnel, notamment les jeunes, les femmes, le secteur informel, les retraités, etc. Bien que les FNF se concentrent sur la fourniture de crédit, certains fournissent des formations et d'autres formes de soutien aux entreprises, ainsi que des garanties de crédit ou des subventions. Le plus grand de ces FNF est le Fonds burkinabè pour le développement économique et social (FBDES) qui accumulerait, à lui seul, à peu près 37% du montant global (Cf. diagnostic de l'inclusion financière ; UNCDF, 2017). Les ressources des Fonds nationaux sont essentiellement constituées des subventions de l'État et des PTF, des dons, des prêts rétrocédés, des contributions spécifiques (financement assuré par certains types de taxes) et des recettes propres. De ces 14 FNF, seul le Fonds de développement de l'élevage (FODEL) est destiné au secteur agricole et exclusivement au sous-secteur élevage. Il a été créé depuis 1995, il est opérationnel. Il finance par crédit à taux bonifié (7%/an) les acteurs du secteur élevage. Sa portée est faible, un peu plus de 2 milliards FCFA de crédit avec

d'énormes problèmes de recouvrement depuis sa création. Il est logé au sein du Ministère des ressources animales et dépend du budget public (aucun abondement d'un partenaire financier n'a encore été enregistré).

L'analyse des forces et faiblesses des financements agricoles révèle :

En termes de forces, on note : (i) l'existence d'outils de financement de l'État pour certains secteurs délaissés par les institutions financières, (ii) une assez bonne diversification des secteurs d'intervention au niveau de certains fonds, (iii) des conditions d'éligibilité relativement souples, (iv) des taux d'intérêt relativement bas par rapport à ceux du marché (banques et IMF) et (v) la possibilité pour certains fonds d'accorder des subventions.

Au titre des faiblesses, on note : (i) un financement relativement faible du secteur agricole, (ii) des zones d'intervention centrées sur le milieu urbain et le délaissement des zones rurales, notamment le secteur rural, (iii) des difficultés de recouvrement liées à l'absence ou à l'insuffisance de dispositifs adéquats, (iv) une absence de statistiques régulières au niveau de certains fonds, (v) la faiblesse des ressources financières pour satisfaire la demande et (vi) l'absence ou l'insuffisance des dispositifs d'appui-conseil et de suivi des promoteurs financés.

Le Burkina Faso est sur un chantier de mise en place d'un Fonds de développe-

ment agricole (FDA). Ce fonds financera les acteurs des filières agricoles par la prise en charge de leurs besoins de renforcement des capacités, de financement (à court, moyen et long termes) et de l'en sureté réelle. Pour ce faire, deux guichets sont prévus :

Un guichet « fonds de subvention » avec les sous guichets suivants :

- Fonds de renforcement des capacités des acteurs des filières agricoles à travers leurs groupements ou organisations professionnelles ;
- Fonds d'assurance agricole dont les conditions de fonctionnement seront définies par le Conseil d'administration en fonction des besoins et de l'offre en produits d'assurance ;
- Fonds d'accès et de sécurisation de la terre au profit des coopératives agricoles et des promoteurs individuels pour faciliter l'obtention de documents de sécurisation foncière.

Un guichet « fonds de prêts et d'investissements agricoles » qui aura les

sous-guichets suivants :

- Prêts à la production agricole au profit des producteurs et leurs coopératives pour (i) le financement de crédits de campagne (intrants, outillage agricole), de découverts et autres concours, de crédit court terme, de ligne de crédit ; (ii) le financement du fonds de roulement pour l'acquisition des intrants, de matières premières et autres consommables agricoles et (iii) le financement des investissements agricoles ;
- Prêts à la transformation des produits agricoles avec la même offre que les précédents et pour les mêmes acteurs ;
- Prêts à la commercialisation des produits agricoles avec la même offre que les prêts à la production et pour les mêmes acteurs.

Cas du Togo

Le Fonds national de finance inclusive (FNFI) est un mécanisme de financement institué par le gouvernement pour faciliter l'accès de tous au financement, surtout pour les plus économiquement pauvres, à travers de solides prestataires de service financiers diversifiés et pérennes. Il a en son sein trois instruments financiers : AGRISEF, APSEF et AJSEF.

Le mécanisme Agri-PME est une sorte de fonds de subvention qui est venue révolutionner la distribution des subventions des engrais agricoles. En effet, les fonds de subvention de l'État qui couvrent 30% à 50% du montant des intrants sont déposés auprès des sociétés de téléphonie mobile qui ouvrent pour chaque agriculteur bénéficiaire, un porte-monnaie électronique à partir de son numéro de téléphone portable et de ses données d'identification.

Le fonds compétitif PASA, constitue un instrument de financement destiné à des sous-projets innovants. Dans le cadre du PASA, le mécanisme de fonds compétitif opère à travers un premier guichet « sous-projets innovants », pour des sous-projets innovants en attente d'appui, et un deuxième guichet « développement de sous-projets », pour des sous-projets visant le développement de formules/technologies innovantes.

Le fonds de garantie PENIASA. Il a été mis en place pour faciliter le financement des promoteurs expérimentés qui développent des activités à rentabilité financière démontrée, notamment l'accès au crédit bancaire pour les ESOP et les promoteurs d'opérations de warrantage et le refinancement des IMF. Il est ainsi prévu deux types de garantie: (i) le fonds de garantie interbancaire qui facilite le refinancement des IMF pour l'acquisition des stocks et des intrants dans le cadre du warrantage, de même que le petit commerce et la transformation des produits agricoles et, (ii) le fonds de garantie hypothécaire pour cautionner les ESOP à obtenir du crédit auprès des banques pour l'achat de stock et des intrants.

Le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ). C'est un dispositif intégré d'appui technique et financier, ouvert à tout secteur d'activité. Il est mis en place par l'État et vise l'insertion socioéconomique et professionnelle des jeunes à travers la promotion de l'entrepreneuriat et la facilitation d'accès au financement de leurs projets d'entreprise. Le FAIEJ offre des services financiers (octroi de crédit et garantie de crédit) et des services non financiers (formation initiale, encadrement à la mise en œuvre).

Au niveau de la Côte d'Ivoire

Six différents fonds de financement du secteur agricole ont été répertoriés :

Mécanisme /type de financement	Approche d'intervention du financement		
	Financement de gros ouvrages (gros investissements)	Financement de la chaîne de valeur agricole	Financement du service agricole
FIRCA	-	-	- Financement de projets de recherche appliquée, de conseil/vulgarisation agricole, de formation aux métiers, agricoles, de renforcement des capacités des acteurs agricoles et de leurs organisations professionnelles ; - Les projets sont issus des Programmes de Développement planifiés de façon participative avec chaque filière agricole ; - Les projets financés sont d'intérêt général.
FDH	Financement de pistes d'accès aux plantations	Financement de plants pour la création de nouvelles plantations	
PNMR	-	Accompagner le processus d'insertion des promoteurs dans leur corporation	- Apporter l'assistance technique nécessaire à la formalisation des projets d'insertion ; - Accompagner les promoteurs dans le processus d'implantation des activités de leurs projets dans le village ; - Suivre et évaluer les acquis successifs et le niveau général de consolidation des compétences.
Le fonds initiés par le conseil du café et du cacao	Financement de pistes d'accès aux plantations	Financement de plants pour la création de nouvelles plantations	-

Mécanisme /type de financement	Approche d'intervention du financement		
	Financement de gros ouvrages (gros investissements)	Financement de la chaîne de valeur agricole	Financement du service agricole
Le fonds initié par le conseil du coton et de l'anacarde	Financement de pistes d'accès aux plantations	Financement de plants pour la création de nouvelles plantations	-
Le Fonds d'emploi jeunes	-	- Financement de l'installation des exploitations agricoles ; - Financement d'intrants	- Financement de la formation des jeunes aux métiers agricoles ; - Financement du Conseil Agricole.

Source : Rapport pays, Côte d'Ivoire

Le cas du Nigeria

À l'instar des autres pays de la région, le Nigeria a développé un certain nombre de fonds pour l'accompagnement du secteur agricole. Ces outils et mécanismes sont en fait pour la plupart d'entre eux, des instruments de facilitation sous forme de garantie au profit des acteurs du secteur agricole s'engageant dans le crédit. Il s'agit essentiellement des mécanismes suivants :

- *Le Système incitatif nigérian de partages des risques dans les prêts agricoles (NIRSAL)*, en tant que système innovant visant à réduire les risques liés aux prêts octroyés aux acteurs des

filières agricoles, est le plus important des mécanismes d'appui pour l'accès au crédit et aux intrants agricoles initiés par le gouvernement fédéral du Nigeria. Créé en août 2010 par l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (Alliance for a Green Révolution in Africa -AGRA) sur demande de la Banque centrale du Nigeria (CBN), le NIRSAL a été officiellement lancé en 2011 et a intégré, par la suite, la CBN avec une dotation de USD 500 Millions¹⁷ pour définir, mesurer, évaluer et partager les risques de crédits liés au business agroindustriel. Le NIRSAL n'octroie pas de crédit aux agriculteurs, mais sert de

¹⁷ Cette dotation est répartie comme suit: 300 millions USD pour la facilité de partage des risques de crédit, 30 millions USD pour la facilité d'assurance, 60 millions USD pour la facilité d'assistance technique aux institutions financières et aux acteurs de la chaîne de valeur agricole, 10 millions USD pour le système de notation de l'efficacité des banques agricoles et des acteurs des filières, et 100 millions USD pour le mécanisme de récompense aux profit des acteurs des chaînes des valeurs et des organismes de crédit.



facilitateur et de mécanisme de garantie en absorbant près de 75% des risques que les banques commerciales prennent en plaçant les crédits.

-Le *Programme d'ancrage des emprunteurs* «Anchor Borrowers' Programme» (ABP) est une émanation de la CBN, lancé en novembre 2015. Le mécanisme ABP est essentiellement destiné à créer, pour les principaux produits agricoles, une relation économique entre d'une part, les sociétés d'ancrage (qui sont des transformateurs) et, d'autre part, les petits exploitants agricoles (PEA ou Small Holder Farmers -SHF). Le système ABP met donc en jeu, trois catégories d'acteurs, à savoir (1) les institutions financières participantes (les banques

commerciales et les IMF), (2) les sociétés d'ancrage (des transformateurs privés disposant d'infrastructures intégrées à grande échelle, pouvant prendre les produits agricoles dès la récolte), (3) les fournisseurs d'intrants et (4) les petits exploitants agricoles organisés en groupements 5 à 20 membres, ou en coopératives, pour la production des denrées. Les ressources financières du programme ABP proviennent du Fonds de développement des micro, petites et moyennes entreprises (Micro, Small and Medium Enterprises Development Fund -MSMEDF), doté de 220 milliards de naira soit, 612,81 millions USD.

Le système de Commercial agriculture credit scheme (CACS), créé en 2009 par la Banque centrale du Nigeria (CBN), en collaboration avec le Ministère fédéral en charge de l'agriculture. C'est un système de crédit agricole et commercial (CACS) pour financer les chaînes de valeur agricoles (production, transformation, stockage et commercialisation), avec l'espoir que l'augmentation de la production qui en résulterait, puisse atténuer les pressions inflationnistes et aider la Banque centrale à atteindre son

objectif de stabilisation des prix dans le pays. Le mécanisme du CACS est une sous-composante du Programme de développement de l'agriculture commerciale-PDAC (Nigeria's Commercial Agriculture Development Programme-CADP) du gouvernement fédéral du Nigeria qui est financé par un emprunt de 200 milliards de naira (555,56 millions USD) levés par le Bureau de gestion de la dette (Debt Management Office DMO).

En plus des principaux mécanismes ci-dessus décrits, le Nigeria a mis en place d'autres outils parmi lesquels, peuvent être cités :

- Le Fonds de garantie du crédit agricole (Agricultural Credit Guarantee Scheme Fund (ACGSF) ;
- Le Système de soutien au crédit agricole (Agricultural Credit Support Scheme-ACSS) ;
- La facilité de crédit de la Banque d'agriculture (Bank of Agriculture-BoA) pour financer les fournisseurs de service de soutien aux micro, petites et moyennes entreprises tels que les fournisseurs de service de pulvérisation, fournisseurs de service mécanisé, les distributeurs d'intrants agricoles à des taux et des exigences minimales de garantie ainsi que des durées de remboursement flexibles en fonction de la nature de l'entreprise.

La plupart des fonds cités en exemple résultent des politiques nationales et régionales en faveur du secteur agricole. La pérennité de ces fonds est mitigée car leur alimentation par les budgets des États est fonction des priorités du moment.

Les financements octroyés par le secteur privé au niveau national

Le secteur privé joue un rôle très important dans le financement du secteur agricole, essentiellement à travers les banques privées, les institutions de microfinance, les ONG, les OPA et autres structures du monde associatif.

→ Le financement de l'agriculture par les banques privées

Cas du Bénin

Le sous-secteur bancaire béninois a développé un mécanisme de financement du secteur agricole qui repose sur le financement des entreprises agricoles ou agrobusiness, d'une part, et, d'autre part, sur le refinancement des SFD dans le but d'atteindre aussi les petits exploitants agricoles. Selon une étude du PAMSIF (2013), la BOA, ORABANK et ECOBANK sont les banques qui fournissent le plus d'effort dans le financement du secteur agricole, finançant surtout de façon sélective les entrepreneurs qui développent des activités couvrant tous les maillons d'une chaîne de valeur agricole (des fournisseurs d'intrants, des producteurs, des transformateurs et des commerçants ou exportateurs des produits agricoles). L'apport du secteur bancaire du Bénin au financement du secteur agricole de 2011 à 2016 peut être résumé comme suit :

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de banques y compris succursales	12	12	13	12	13	14
Part du marché			12,5%	12,2%	11,8%	11,0%
Taux de base bancaire	6,59%	6,59%	6,56%	6,50%	6,03%	8,11%
Part du crédit au secteur agricole	3%	3%	3%	3%	4%	
Montant de crédit déclaré au secteur agricole : (crédit de campagne /CT en millions de FCFA)	20 673	34 488	38 570	80 194	41 803	38 852
Montant total des crédits accordés (millions de FCFA)	950 385	1 013 979	1 187 731	1 332 739	1 282 228	1 439 278
Domaines financés (selon la Centrale des risques)	Agriculture, sylviculture et pêche					

Source : Transformation d'un tableau du rapport annuel de la Commission bancaire de la BCEAO de 2011-2016

À la lecture de ce tableau, on peut retenir que dans la période considérée, la part du crédit déclaré au secteur agricole est essentiellement du crédit court terme et son volume a varié de 20,6 à 38,8 milliards de FCFA, avec une pointe maximale de 80,2 milliards en 2014. Cependant, on constate que la proportion du crédit au secteur agricole par rapport au volume total de crédit est resté stable à 3% par an, (sauf en 2015 où elle a atteint 4%). Cette proportion bien sûr est assez faible quand on sait que l'économie du pays est essentiellement basée sur le secteur agricole.

Au Burkina Faso

Au 31/12/2016, le secteur bancaire du Burkina Faso comptait 15 banques et établissements financiers. Cependant, en 2012, une étude de la Banque mondiale (Étude Agribusiness Indicators) a montré qu'en dehors des crédits destinés à la commercialisation du coton, *«les opérations de prêts des banques à l'agriculture sont très réduites au Burkina Faso»*. Ainsi, il est ressorti que la production agricole et l'agro entreprise mobilisaient 9,2% des crédits à l'économie en 2009, 10,2% en 2010, et 7,7% en 2011. Si on prend le seul cas du maillon production, les proportions se situaient seulement entre 3,1 et 4% des crédits du secteur bancaire.

Au Togo

Les mécanismes à travers lesquels les banques financent le secteur agricole s'adressent plus aux entreprises formelles qu'aux EF. Il s'agit notamment du (i) mécanisme de financement de l'Agence nationale de promotion et de garantie des financements au PME/PMI (ANPGF), (ii) le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) mis en place par l'État mais sert de caution morale aux bénéficiaires pour un crédit d'un taux de 4,5% l'an (durée maximum 3 ans) et le mécanisme de financement du PAIEJ-SP.

Les rapports **Côte d'Ivoire** et **Nigeria** n'offrent pas de données permettant de développer ce point.

On remarquera également que dans la **zone UEMOA** par exemple, les performances n'ont pas beaucoup évolué : les banques du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Bénin sont les plus présentes dans le financement de l'agriculture, par rapport aux autres pays de la zone, avec une part des octrois aux chaînes de valeur agricoles comprise entre 3,5 et 6%. Par contre, les banques de la Guinée-Bissau, du Niger et du Togo octroient une très faible partie de leurs crédits aux chaînes de valeur agricoles (<1%).¹⁸

18 Étude terrain FRDA en cours, 2018



➔ Le financement du secteur agricole à travers les SFD

À côté des établissements bancaires, les institutions de microfinance n'ont pas été en reste dans le financement de l'agriculture, notamment au profit des producteurs et leurs organisations à la base. En effet, en tant que structures décentralisées, les SFD sont des mécanismes de financement de proximité qui ciblent surtout les acteurs économiques à la base. En réalité, ils fonctionnent même comme relais du système bancaire classique, via le mécanisme de refinancement. Ils deviennent ainsi des relais au 2^{ème} plan des mécanismes et institutions régionaux avec des liens certes faibles beaucoup plus basés sur le refinancement qui transite par le niveau 1 des banques nationales, mais également sur des actions directes liées au renforcement des capacités, au suivi de la réglementation/agrément, au respect des ratios prudentiels, etc.

Cas du Bénin

Le mécanisme de financement agricole développé par les SFD béninois est organisé autour de 10¹⁹ établissements de SFD conformément à l'article 44 de la Loi uniforme portant réglementation des Systèmes financiers décentralisés (SFD), de son décret d'application et de l'instruction n°007-06-2010 de la BCEAO.

Selon le consortium Alafia, l'encours global de crédit des SFD au secteur agricole,

pour la période 2007-2017, a été estimé à **16 205 380 112 FCFA**. Selon une étude menée par le PASMIF en 2013, cette contribution du sous-secteur des SFD au financement du secteur agricole béninois reste encore faible, surtout qu'il ressort encore de cette étude que (1) toutes les catégories d'exploitants agricoles ne sont pas logées à la même enseigne, (2) le financement des cultures reste partiel et tient compte de l'expérience de l'explo-

19 Il s'agit des SFD tels que (i) FECECAM, (ii) ACFB, (iii) BETHESDA, (iv) VITAL Finance, (v) RENACA, (vi) SIAN'SON, (vii) ALIDE, (ix) ASMB et (x) Finance développement qui sont reconnus comme les premières institutions du sous-secteur de la microfinance au Bénin

tant et de sa capacité à assurer l'autofinancement des activités de production durant les phases préliminaires et (3) toutes les localités du pays ne sont pas couvertes de façon uniforme.

Cas du Togo

L'offre de financement au secteur agricole par les SFD est également diversifiée au Togo. Il existe (i) une approche crédit qui consiste à faire des crédits de très court terme (6 à 24 mois) aux membres, (ii) le crédit progressif qui est une technique utilisée par les SFD, pour motiver les emprunteurs à rembourser à terme ; elle repose sur le principe selon lequel lorsque le client rembourse le prêt aux échéances prédéfinies lors de la conclusion du contrat, il a droit à un autre

Il faut donc retenir dans l'ensemble, que les conditions de crédit ne sont pas globalement conformes aux attentes des producteurs rencontrés.

crédit d'un montant plus élevé, et (iii) le « crédit de groupe solidaire » qui consiste en l'octroi de crédit à de petits groupes de 4 à 6 personnes s'engageant solidairement, sur la base de la confiance et de la connaissance mutuelle, à rembourser le crédit de l'ensemble du groupe. Parmi les SFD qui assurent ces différents types de service, l'on peut citer l'URCLEC, la FECECAV, l'UCMEC-TO, la PROMO-FINANCE, la FUCEC, WAGES.

Cas du Burkina Faso

Au Burkina Faso, les performances des SFD dans le secteur agricole semblent relativement importantes ou, du moins, connaissent une tendance lourde de progression. En effet, une étude de la Banque mondiale réalisée en 2012 (Agribusiness Indicators) a montré qu'en 2011, l'encours de crédit des SFD destiné au secteur agricole (coton y compris), qui

représentait 6,3% soit, 65,25 milliards de FCFA, est passé en 2015 à 123,816 milliards de FCFA (CNCAM, octobre 2016) à travers 135 SFD. Cette relative importance des SFD du Burkina Faso dans le financement du secteur agricole, peut être illustrée à travers la situation du Réseau des caisses populaires du Burkina (RCPB) qui est de loin la plus

En 10 ans,

**16,2
milliards
de FCFA**

d'encours global
de crédits des
SFD au secteur
agricole au
Bénin

**135 SFD
recensés en
2015 pour**

**123,8
milliards
de FCFA**

d'encours
de crédit au
secteur
agricole

75%
de l'encours
de crédit du
secteur agricole
détenus par le
RCPB

importante en termes de volume et de couverture territoriale. Le RCPB détenait environ 75% de l'encours de crédit du secteur au 31/12/2015, soit 92,862 milliards de FCFA, tandis que les crédits de cette institution à l'agriculture étaient de 12,721 milliards de FCFA (coton y compris), soit 13,7% ; ce qui représente plus du double de l'encours de crédit du secteur affecté à l'agriculture en 2011.

Cependant, il faut noter qu'en dehors du RCPB, plusieurs autres SFD ont leur portefeuille majoritairement constitué de crédit au secteur agropastoral ; ce sont, entre autres, la PAMF/BF (90% du portefeuille), l'UCEC /Sahel (80% de l'encours crédit est constitué de crédits à l'élevage), l'APFI, l'URC-Nazinon, l'URCCOM, l'UBTEC, la CPB, etc.

Les études sur la **Côte d'Ivoire** et le **Nigeria** n'offrent pas de pareilles données sur les financements offerts par le privé au secteur agricole.

→ Les mécanismes de financement par les Organisations de producteurs agricoles et autres organisations

Beaucoup d'organisations professionnelles et interprofessionnelles, ont développé en leur sein, des mécanismes plus ou moins performants pour contribuer à répondre aux besoins de services financiers de leurs membres. Plusieurs mécanismes ont été décrits dans les différents rapports pays, mais les consultants sont des fois restés muets sur ceux développés par les organisations paysannes. Le cas du Bénin, le mieux présenté, mérite d'être repris en exemple dans ce document.

Au niveau du Bénin, des mécanismes de financement agricoles ont été développés par les cinq (05) groupements les plus structurés et visibles au profit de leurs membres. Ces organisations sont :

- le Groupement des exploitants agricoles (GEA) du Bénin, dont le mécanisme est mis en place grâce au partenariat avec UPADI (Union des producteurs agricoles développement international) et d'autres institutions telles que BOA, MODEC, ALIDE et ECOBANK. Il touche environ 32 000 membres ;
- l'Association nationale des mareyeurs et assimilés du Bénin, qui a initié son mécanisme de financement grâce au partenariat financier avec ID. Ce mécanisme touche environ 20 000 membres ;

- L'Association béninoise des cuniculteurs (ABeC) qui a mis en place son mécanisme grâce à un fonds de garanti déposé par Louvain développement auprès du PADME. Elle compte environ 1 500 membres ;
- L'Union communale des producteurs (UCP) de Dassa-Zoumè qui bénéficie de diverses subventions auprès d'IFDC, de la SNV et du PARFC. L'union compte environ 7 500 membres ;
- L'UNAP Bénin, avec un effectif d'environ 354 membres a mis son mécanisme en place avec l'appui de deux partenaires que sont PADAM et COMUBA.

L'analyse des mécanismes de financement agricoles initiés par ces groupements montre que les approches développées présentent des points de similitudes, notamment en ce qui concerne l'origine du mécanisme. La plupart de ces mécanismes découlent d'une relation de partenariat établie avec un partenaire qui apporte les fonds (à distribuer en crédit ou à utiliser comme garantie), à travers une institution de microfinance sous forme de ligne de crédit. En ce qui concerne la gestion des fonds, les conditions de crédit définies sont, pour la plupart des cas, semblables à celles des SFD avec une insistance sur le mécanisme de crédit de groupe.

En dehors de cet exemple du Bénin, les autres rapports pays ont soit, confondu et traité ensemble la question du financement par les organisations de producteurs et celle relative aux SFD (c'est le cas du Togo et un peu de la Côte d'Ivoire), soit ne l'ont simplement pas abordée.

Dans l'ensemble, on retiendra de la description des possibilités de financement développées par les organisations de producteurs ce qui suit :

Elles ont vu le jour en réaction aux lacunes constatées dans les mécanismes de financement existants (budgets publics, fonds, banques et SFD notamment).

Ces mécanismes ont une certaine réussite, car les conditions de crédit, quant à elles, semblent globalement répondre aux besoins de leurs membres en termes (i) de volume de crédit désiré, (ii) de taux de tarification, (iii) de la durée accordée, (iv) de délai de différé obtenu, (v) de délai de mis en place des crédits et (vi) de la méthode de suivi des bénéficiaires. Toutefois, ***ces mécanismes présentent des limites qui sont inhérentes, d'une part, aux difficultés rencontrées dans la gestion de ces crédits et, d'autre part, à leur faible ratio d'autofinancement et ne concernent que très peu de bénéficiaires.***

Les financements du secteur public au niveau supranational, cas des Fonds régionaux

Ce sont essentiellement toutes les initiatives qui se sont développées au niveau régional ou supranational afin de renforcer les efforts développés en interne dans chaque pays. Ainsi, à travers les grandes institutions régionales ou sous-régionales que sont, entre autres, l'UEMOA, la CEDEAO, la BOAD, etc., les principaux fonds suivants ont été mis à la disposition des acteurs économiques en général et agricoles en particulier de tous les pays membres.

Le Fonds régional de développement agricole (FRDA) de l'UEMOA

C'est un fonds qui vise la réalisation des objectifs assignés à la politique agricole de l'UEMOA, en contribuant au financement du secteur agricole de l'Union. Il a pour objectifs spécifiques de financer les actions, les projets, les programmes et les structures visant : (i) l'adaptation des systèmes de production et l'amélioration de l'environnement de la production, (ii) l'approfondissement du marché commun dans le secteur agricole et la gestion des ressources partagées, (iii) l'insertion de l'agriculture de l'Union dans le marché régional et mondial.

Les interventions du fonds portent sur le financement des actions prioritaires relatives à l'agriculture, l'élevage, la pêche et à la foresterie définies par l'Union. Dans ce cadre, le fonds interviendra

principalement suivant les composantes ci-après : (i) appui au développement des systèmes de financement agricole ; (ii) appui au renforcement des capacités et (iii) investissements institutionnels régionaux. ***La composante « appui au développement des systèmes de financement agricole du FRDA » n'est toujours pas opérationnel. C'est elle qui devrait faciliter le financement des EF et des chaînes de valeur agricoles en passant par le crédit des banques et autres institutions financières de crédit, de garantie, de gestion des risques et d'assurance agricole.*** Les deux autres composantes sont opérationnelles, sans que les impacts de leurs interventions ne soient encore bien capitalisés.

Le Fonds d'aide à l'intégration régionale (FAIR) des États membres de l'UEMOA

L'acte additionnel n°01/98 du 17 février 1998 instituant le fonds structurel dénommé « Fonds d'aide à l'intégration régionale des pays membres de l'UEMOA » (FAIR) lui a assigné les trois (3) objectifs spécifiques suivants : (1) assurer le désenclavement des régions et soutenir les actions de production et d'échanges par l'amélioration des infrastructures économiques, notamment, les transports et communications, l'énergie et les aménagements agropastoraux ; (2) contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de l'Union par (a) un meilleur accès aux services sociaux essentiels : eau potable, soins de santé, éducation de base et (b) la promotion et le financement de projets ou micro-projets qui participent à l'accroissement des revenus et à la création d'emplois, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et (3) faciliter la reconversion des régions affectées par les conséquences des réformes de l'Union dans des activités productives alternatives. Le FAIR est un instrument de financement des projets et programmes de l'Union. Il est à guichets multiples, sans personnalité juridique et relève de la Commission de l'UEMOA. Conformément aux dispositions de l'article 14 du règlement n°01/99, le FAIR intervient sous les trois formes, ci-après : (i) les subventions : pour les interventions dans les domaines des infrastructures à caractère économique et social ; (ii) les prêts ou lignes de refinancement : pour les interventions

dans les domaines des activités créatrices d'emplois et génératrices de revenus ainsi que dans le domaine du soutien à la reconversion des régions industrielles et minières ; (iii) la bonification d'intérêt des prêts ou lignes de refinancement de la BOAD : pour les interventions dans les domaines des infrastructures à caractère économique et social. Dans les formes d'intervention ci-dessus, le fonds privilégie le cofinancement, notamment avec la BOAD.

Le FAIR est opérationnel au sein de l'Union, mais demeure, sous exploité par les États membres et, peu connu par les bénéficiaires finaux que sont les populations de l'Union et, entre autres, les exploitants familiaux.

En effet, les États membres ont généralement fait le choix de recourir au FAIR pour financer en priorité les routes, l'énergie et, subsidiairement le secteur agricole. Même au niveau des demandes de financement pour le secteur agricole, les États privilégient leurs politiques sociales et environnementales, au détriment du secteur productif agricole (investissement) et des exploitations familiales.

Pour remédier à cette situation, les États, dans leurs demandes de financement, doivent privilégier le secteur agricole et les exploitations familiales, et les OP/EF doivent s'informer et se former sur l'offre de financement des organismes régionaux qui, du reste, sont à leur disposition.

Le Fonds de développement agricole de la CEDEAO

La CEDEAO a mis en place un Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF). L'ECOWADF a pour objectif de financer les actions prioritaires et indispensables concernant le développement et la modernisation des filières agricoles, notamment par la contribution à la mise en œuvre d'un système de crédit agricole performant et adapté. Ses cibles privilégiées sont les banques et les SFD opérant dans le secteur agricole, les institutions de garantie et d'assurance, les PME/PMI

et les micro-entreprises du secteur agricole. Ce fonds propose pratiquement les mêmes types de financement que la composante 1 du FRDA :

- Lignes de refinancement (pour lignes de crédit, de capitalisation, de bonification d'intérêt) ;
- Prêts et garantie des opérations de crédit ;
- Couverture des risques liés à l'activité agricole ;
- Fonds de calamité.

Ce fonds n'est toujours pas opérationnel. Les fonds nationaux ne peuvent donc pas encore développer des liens de collaboration ou une quelconque complémentarité avec lui.

Le Fonds africain de garantie et de coopération économique (FAGACE)

Le FAGACE est un établissement public international à caractère économique et financier créé en 1977. Son capital est détenu par les États d'Afrique occidentale et centrale. Son objet est de contribuer au développement économique et social des États membres, par une gamme assez large d'interventions. Ainsi, il garantit des prêts à moyen ou long terme destinés au financement de projets économiquement et financièrement rentables, et des prêts à court terme destinés au financement des crédits de campagne et des prêts interbancaires. De même, le FAGACE facilite

la réalisation de certains projets grâce aux mesures d'accompagnement telles que la bonification du taux d'intérêt ou l'allongement de la durée des crédits. Les bénéficiaires de ses interventions sont les États membres de l'institution ou leurs démembrements (les entreprises ou collectivités, les entreprises privées ou mixtes, les institutions financières et les organismes régionaux). L'appréciation faite des utilisateurs de ce fonds relate son administration lourde et le plancher des financements beaucoup trop élevé par les EF.

Le Fonds de Garantie des investissements privés en Afrique de l'Ouest (Fonds GARI)

Le Fonds de Garantie des investissements privés en Afrique de l'Ouest (Fonds GARI), basé à Lomé, assure depuis 1994 la mise en place de garanties financières en faveur du secteur privé dans la zone CEDEAO. L'objectif principal du Fonds GARI est d'aider au développement du secteur privé, en soutenant le financement des investissements qui en relèvent. Ce soutien prend la forme de garanties de crédit à moyen et long termes consenties aux banques, et établissements financiers, et de garanties de mobilisations de ressources consenties aux entreprises intervenant dans les États de la communauté économique des

États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce fonds garantit des crédits à long ou moyen terme consentis aux entreprises relevant des secteurs suivants : industrie manufacturière, agro-industrie, pêche, mine, tourisme, services (bâtiments et travaux publics, transports, hôtellerie, services liés aux secteurs productifs).

Les acteurs du secteur agricole déplorent l'inaccessibilité du fonds aux EF car les projets garantis relèvent des entreprises formelles et fortes. Cependant, les banques qui accèdent à la garantie du Fonds Gari apprécient sa rapidité dans l'étude des dossiers et la mise à disposition de la garantie.

Le Fonds de garantie des dépôts dans l'UMOA

Le Fonds de garantie des dépôts dans l'UMOA, (FGD-UMOA) a été créé par le 21 mars 2014 par la BCEAO, dans le but de mettre en place un système de protection des dépôts des institutions financières dans l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). C'est un système explicite de garantie des dépôts qui renforce le filet de sécurité existant du secteur bancaire et financier.

Le FGD-UMOA a pour objectifs de protéger les petits déposants contre la perte de leur épargne en cas de cessation de paiements d'un établissement de crédit ou d'un système financier décentralisé adhérent, de participer à la préservation de la stabilité des secteurs bancaire et de la microfinance dans l'Union

et de contribuer à la promotion de la culture financière au sein de l'UMOA. Le Fonds est constitué d'un compartiment pour les établissements de crédit et d'un compartiment pour les systèmes financiers décentralisés. Ce fonds paraît intéressant dans la mesure où le petit épargnant ou l'EF qui aurait épargné dans une IMF qui viendrait à être en cessation d'activités, pourrait espérer recouvrer son épargne. ***À entendre les SFD, les plus grands (ceux de l'article 44) se plaignent de cotiser pour les petits qui ont plus de difficultés à gérer leurs portefeuilles et donc peuvent tomber en faillite. Ceci soulève la question de la pérennité de ce fonds pourtant très utile à l'épargnant.***



2.3. Analyse des performances de l'existant

En rappel, une étude de faisabilité d'un programme d'opérationnalisation de la composante 1 du FRDA en cours fait remarquer d'énormes disparités relatives au développement des services financiers au sein de la zone ouest-africaine. Tout d'abord, concernant le taux de bancarisation élargi (banques, poste, SFD, pour la population adulte de plus de 15 ans), le Togo, le Bénin, le Sénégal et le Burkina Faso se situent au-dessus de la moyenne de 35% de la région, avec respectivement 71%, 63%, 46% et 40%.

Le Niger et la Guinée-Bissau sont les pays où les taux d'utilisation des services de monnaie électronique (comptes actifs, population adulte de plus de 15 ans) sont les plus faibles de la zone (3% chacun). La Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal au contraire présentent les plus forts taux avec respectivement 33%, 21% et 26%. Le Togo, le Bénin et le Burkina Faso se positionnent en dessous de la moyenne régionale (19%). Bien que de nombreux efforts soient observés, il y a encore beaucoup à faire pour une bancarisation conséquente en mesure d'absorber l'offre de financement disponible dans la région.

L'accès physique aux banques et aux IMF est le plus souvent compris entre 5 et 6 points de service pour 100 000 habitants, sauf au Bénin où le nombre de points de services/100 000 habitants est supérieur (9 points) et en Guinée-Bissau et au Niger (3 et 1,5 points de service pour 100 000 habitants).

Concernant le total des engagements (banques et IMF), la Côte d'Ivoire concentre 30% du total de la zone, suivie du Sénégal, à 21%. Viennent ensuite le Burkina Faso et le Mali qui représentent chacun 13%. Les autres pays ont un total des engagements plus faible (<10%).

Dans le domaine de la microfinance, le Sénégal, avec 284 institutions dont 41 SFD article 44, est le pays de la région qui concentre le plus d'IMF, avec le montant d'encours de crédit le plus élevé de la région (307 milliards de FCFA, soit 29% des engagements totaux). Le Togo et le Mali forment le groupe de pays où le secteur de la microfinance est le mieux développé après le Sénégal. Le Niger et la Guinée-Bissau sont les pays comprenant le moins d'IMF et où les engagements des institutions sont les plus faibles de la zone. *Le taux de pénétration de la microfinance* est le plus élevé au Togo (46%), au Bénin (36%) et au Sénégal (33%). C'est dans ces mêmes pays qu'on retrouve le plus de points de vente pour 100 000 habitants avec respectivement : 9,9 ; 7,1 et 5,5 points de vente pour 100 000 habitants.

**307
milliards
de FCFA**

d'encours de
crédits au
Sénégal,
le plus élevé
de la région

46%,

taux le plus
élevé de
pénétration de
microfinance de
la région
(Togo)

Dans cette zone ouest-africaine, l'agriculture reste sous-financée par rapport à sa contribution à la richesse nationale (les banques n'affectent que de modiques pourcentages de leur portefeuille crédit (<1% en Guinée-Bissau et au Niger et entre 3,5 et 6% pour le Mali, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Burkina Faso). Les chiffres sur les engagements des SFD dans le secteur agricole ne sont pas disponibles.

Afin de pouvoir apprécier les performances des mécanismes de financement et des outils existants décrits plus haut, le rapport du Bénin qui traite mieux de la question a servi à faire cet exercice. En effet, en partant d'un répertoire des principales contraintes d'accès au financement du secteur agricole, identifiées à travers l'analyse de tous les mécanismes, le rapport du Bénin a apprécié, dans un premier temps, (i) la portée de ces contraintes sur chaque mécanisme et, dans un second temps, (ii) analysé le niveau de fonctionnalité des mécanismes existants dans ce pays.

2.3.1 Analyse de la portée des principales contraintes au financement agricole par mécanisme existant

Au Bénin comme un peu partout en Afrique de l'Ouest, neuf (09) principales contraintes au financement agricole peuvent être retenues à partir de la revue documentaire et des échanges avec les acteurs rencontrés sur le terrain. Ces contraintes peuvent être résumées comme il suit :

Contraintes	Explications
C1 : Taux de crédit élevé	À l'exception de quelques initiatives rares (projets et programmes), les taux de crédit au Bénin sont compris entre 11% et 24% soit de 2 chiffres.
C2 : Courte durée du crédit : inférieure ou égale à 1 an	Le cycle d'exploitation minimale pour que les activités agricoles génèrent des revenus pour supporter les charges du crédit est en moyenne d'un an.
C3 : Crédit insuffisant pour répondre à la demande	Le volume de crédit accordé aux exploitants familiaux ne correspond jamais à la demande exprimée.
C4 : Non financement de toutes les filières /activités agricoles	Le choix des filières/maillons à financer reste conditionné à la durée du crédit (court terme) du niveau d'organisation des acteurs des filières/maillons.
C5 : Insuffisance des lignes de refinancement	Il y a donc insuffisance de ressources appropriées au niveau des institutions financières pour le financement des exploitations agricoles.
C6 : Difficultés de recouvrement des créances	Cela est dû à la distorsion des modalités de mise en place de crédit (taux, durée etc..) proposées par certains programmes qui sont largement en-deçà de celles des structures financières formelles.
C7 : Absence de mécanisme de suivi-évaluation, de capitalisation et de vulgarisation des services offerts aux exploitations agricoles ou d'agrobusiness	La plupart des institutions financières ont des dysfonctionnements dans le système d'information et de gestion dus au manque de matériels et de personnels qualifiés. Elles ont ainsi des difficultés à concevoir, renseigner et entretenir des bases de données sur leurs exploitants agricoles.
C8 : Insuffisance de mécanisme de sécurisation du crédit	Les activités agricoles sont soumises à de multiples risques : (i) aléas climatiques, épizootie, invasion de ravageurs ; (ii) les risques techniques et opérationnels sur la qualité et la quantité de la production ; (iii) conservation et écoulement des stocks ; (iv) variabilité des cours ; (v) variabilité des coûts de production et (vi) la capacité des entrepreneurs à gérer leurs entreprises.
C9 : Insuffisance du dispositif de garantie approprié	En dehors de l'AMAB, il n'existe pas au Bénin (ou bien ceux qui existent ne sont pas opérationnels) d'instruments financiers d'atténuation des risques tels que les fonds de garantie et les assurances de crédit agricole.

Face à ces contraintes, l'analyse a permis de faire ressortir que, les mécanismes de financement des SFD et des banques sont les plus exposés à ces contraintes contrairement aux mécanismes portés par les acteurs agricoles directs ainsi que par les projets et programmes. On peut déduire que les initiatives propres aux organisations des acteurs agricoles et des projets et programmes sont plutôt les plus acceptées et les plus adaptées.

2.3.2 Analyse du niveau de fonctionnalité des mécanismes de financement agricole existants

Le cas du Bénin, sans qu'il représente la totalité des mécanismes et outils de financement de la région, demeure très instructif. Ainsi, trois (3) critères ont été retenus pour apprécier la fonctionnalité des mécanismes de financement agricole existants. Il s'agit de :

- *la pertinence* : c'est le fait d'être pratique et de correspondre aux besoins des exploitants agricoles. Le mécanisme est utile, réaliste et apporte un bénéfice immédiat aux petits producteurs et aux exploitations agricoles en général ;
- *l'efficacité* : la capacité d'ajustement du mécanisme et des organismes chargés de son fonctionnement, aux réalités du secteur agricole. Le mécanisme vient régler vraiment un problème ;
- *la durabilité (financière)* : le mécanisme est autosuffisant dans le long terme sans dépendances externes.

Les deux premiers critères (pertinence et efficacité) ont été subdivisés en trois sous critères et le troisième (durabilité) en deux sous critères. Les mécanismes identifiés au Bénin ont été alors passés au crible de ces critères et sous critères comme suit :

Mécanisme de financement	Pertinence			Efficacité			Durabilité (financière):		Score
	Utile	Réaliste	Bénéfique	Besoin	Conditions	Cibles	Durabilité institutionnelle	Durabilité financière	
Ies SFD	1	1	0	0	0	0	0	1	3
Ies banques	1	1	0	0	0	0	0	1	3
Ie FNM/FAAR	1	1	1	0	1	1	1	0	6
Le CGGC	1	1	1	1	1	1	0	0	6
Les organisations de producteurs (OP)	1	1	1	1	1	1	1	0	7
Projets et programmes	1	1	1	1	1	1	0	0	6

Source : Rapport pays du Bénin

0 : Non et 1 : oui

Score : Fort : 7, Moyen : 6 et Passable : 3

À la lecture de ce tableau, on constate que ***les mécanismes mis en place par les OP semblent convenir le mieux aux petits exploitants agricoles malgré leur durabilité financière incertaine.***

En deuxième position viennent les mécanismes de fonds et ceux liés aux projets et programmes, même s'ils ne donnent pas satisfaction en termes de durabilité et assez de réponses aux besoins des petits exploitants. Les mécanismes des banques et SFD, quant à eux, sont les moins appréciés, surtout en termes de pertinence (ne sont pas bénéfiques) et d'efficacité (tous les 3 sous critères).

Contrairement à ce que l'étude du Bénin a révélé, au Burkina Faso, les mécanismes de financement mis en place par les SFD sont plutôt magnifiés. Ainsi, à travers l'analyse des performances du premier réseau SFD du pays, à savoir le Réseau des caisses populaires du Burkina (RCPB), il ressort que les SFD s'illustrent par leur capacité à proposer

des produits et services financiers adaptés aux capacités et aux besoins de leurs groupes cibles. Il en est ainsi des montants du crédit, des modalités de remboursement ou de constitution de l'épargne (hebdomadaire, bimensuelle, mensuelle,...) et des conditions d'accès.

En effet, dans les conditions d'accès, on peut constater que les conditions de garantie tiennent compte des réalités des clients ciblés. On trouve :

- le cautionnement conjoint et solidaire qui a donné naissance au produit phare de la microfinance, le crédit solidaire et parfois le crédit de masse ;
- le gage de stocks de production ou warrantage ;
- le gage de têtes de bétail au Sahel et au Nord du Burkina Faso où des fiches de suivi attestant qu'une liste d'animaux régulièrement suivis par le vétérinaire peuvent servir de garantie pour l'accès au crédit ;
- le gage d'ustensiles de cuisine pour les femmes (marmites, plats, ...).

De la revue des mécanismes nationaux et régionaux en Afrique de l'Ouest faite par le ROPPA en mars 2017²⁰, on retiendra que de façon générale, *l'agriculture africaine et celle ouest-africaine en particulier, est relativement délaissée par les institutions financières.* Des études comparatives de la part du crédit agricole dans le crédit bancaire total révèle que le Mali affiche les meilleurs ratios avec 15% mais, cela reste toujours relativement très faible quand on le compare à la part qu'occupe le PIB agricole qui est de 45% du PIB total et que, à lui seul, ce secteur emploie près de 80% de la population active du pays. Il ressort de toute évidence un profond déséquilibre en matière de financement.

Pays	Part de l'agriculture dans le PIB	Part de l'emploi agricole dans l'emploi total	Part de crédit agricole dans le crédit bancaire total
Ghana	34%	56%	6%
Mali	45%	80%	15%
Sénégal	15%	78%	3%

Source : Adapté de Grain de sel N°72 tiré du rapport étude ROPPA mars 2017

En plus des inadaptabilités de l'offre de financement au secteur agricole, les différentes analyses du secteur agricole et de la finance, font remarquer que certains groupes spécifiques tels que les éleveurs, les jeunes agriculteurs et les femmes subissent une discrimination négative et sont particulièrement défavorisés dans l'accès au crédit.



ANALYSE DU FACE À FACE : OFFRE ET DEMANDE DE FINANCEMENT

3.





3.1 Description de l'offre

Une offre certes diversifiée mais pas toujours adaptée aux besoins des EF.

Les acteurs qui offrent les services financiers et/ou non financiers aux exploitations agricoles peuvent être regroupés en sept (07) catégories :

- Les fonds publics des États ;
- Les fonds nationaux de financement ;
- Les fonds régionaux ou supranationaux ;
- Les projets et programmes de développement ;
- Les institutions financières privées (les banques et les SFD) ;
- Les initiatives de financement développées par des structures coopératives et/ou associatives ;
- Les prestataires du mobile money.

Le tableau ci-après, présente, ces regroupements de mécanismes et/ou outils de financement avec leur nature/caractéristique, les produits offerts et les cibles visées.

Pr sentation synoptique de l'offre de financement agricole

Outils et /ou M�canismes existant	Nature et principales caract�ristiques	Produits offerts	Cibles vis�es
Fonds publics des �tats : Pr�visions budg�taires des minist�res en charge du secteur agricole	Fonds publics servant au financement de : - charges de fonctionnement des minist�res ; - quelques investissements structurants (infrastructures recherche, etc.) ; - quelques fonds d'appui au secteur agricole ; - quelques subventions directement au profit des EF ; - des contreparties nationales dans les projets et programmes, etc.	Appuis financiers essentiellement du court terme : - cr�dits � travers des lignes de cr�dit cibl�es (collaboration avec PTF) ; - subventions � travers des fonds destin�s � l'Agriculture ; - subventions directes pour les intrants agricoles, etc. ; - subventions directes aux EF en cas de mesure d'urgence. Appuis non financiers - renforcement des capacit�s ; - participation aux manifestations commerciales ; - Am�lioration des conditions de travail (infrastructures structurantes,...).	- services et autres structures d'appui au secteur agricole - fonds et institutions financi�res - projets et programmes - EF - PME
Les fonds nationaux de financement	Fonds publics servant au financement de : - investissements structurants (gros ouvrages, recherche,...) ; - refinancement des SFD - facilitation d'acc�s au cr�dit (garantie,...) ; - grandes entreprises agricoles ou agro industrielles (taxes, n�gociations/facilitations...) ; - financements directs aux EF (subventions ou cr�dits).	Services financiers, essentiellement de court terme : - lignes de cr�dit ; - lignes de garantie ; - lignes de refinancement ; - bonification des taux d'int�r�ts ; - gestion des risques : Assurance calamit�s, Assurance agricole. Services non financiers - Renforcement des capacit�s ; - Plans d'affaires ; - Accompagnement/�ducation financi�re, etc.	- EF - PME/PMI - banques - SFD

Outils et /ou Mécanismes existant	Nature et principales caractéristiques	Produits offerts	Cibles visées
Les fonds de financement régionaux ou supranationaux	Fonds publics servant au financement d'investissements structurants au profit d'un ou de plusieurs pays (projets communautaires) Fonds publics servant de garantie ou de contre-garantie Gestion du risque : calamités notamment	Services financiers Du crédit court, moyen et long termes²¹ pour : - lignes de crédit de maturité adaptées aux besoins pour le financement; - lignes de refinancement d'activités financières dans le secteur agricole ; - garanties de portefeuille de crédits agricoles ou liées aux filières agricoles, pour les institutions financières de la région. De la subvention pour : - la bonification de taux d'intérêt de lignes de crédit ; - équilibrer des mécanismes de gestion des risques pour le secteur agricole (assurances, fonds de calamité) ou d'en soutenir le paiement des primes ; - équilibrer le fonctionnement d'institutions à vocation régionale de soutien au financement agricole et rural ; - équilibrer des institutions de formation ou de renforcement des capacités de ressources humaines impliquées dans l'écosystème d'appui au financement agricole au sens large ; - assistance technique auprès des institutions financières, associations professionnelles (en soutien à la demande et à l'offre de crédit) et organes de régulation de la région.	- banques nationales et établissements financiers nationaux ou régionaux - SFD (grands, moyens et petits) - États membres - grandes entreprises surtout de l'agro alimentaire - projets ou programmes nationaux ou multinationaux

21 Le moyen et long terme sont en général servis aux PME/PMI

Outils et /ou Mécanismes existant	Nature et principales caractéristiques	Produits offerts	Cibles visées
Les projets et programmes de développement du secteur agricole	Fonds publics constitués par des ressources généralement extérieures (PTF) avec souvent apport de contreparties nationales, servant à financer : - des EF ; - des entreprises (PME/PMI particulières, organisations, etc.) ; - mettre en place des lignes de crédit ou de garantie auprès des banques et des SFD ; - réaliser des infrastructures structurantes (pistes rurales, aménagements agricoles, etc.) ; - renforcer les capacités des bénéficiaires finaux ; - développer l'offre de financement des SFD (développement de produits financiers, ...).	- services financiers sous forme de subventions ou de crédits (ligne de crédit court et moyen²² termes) ; - services non financiers sous forme d'appui conseil, de formation, recherche appliquée, renforcement organisationnel et institutionnel, etc.). Ces projets et programmes font aussi intervenir des services techniques et des prestataires de services non financiers pour accompagner les EF.	- EF et leurs organisations - entreprises (PME/PMI), - banques et SFD pour les lignes de crédit ou de garantie - services techniques

²² Le moyen terme est rare car les IF partenaires des projets n'ont pas suffisamment de ressources adaptées.

Outils et /ou Mécanismes existant	Nature et principales caractéristiques	Produits offerts	Cibles visées
Les institutions financières privées (banques; SFD et autres établissements financiers)	Fonds privés destinés à financer : - EF et leurs organisations ; - Des entreprises (grandes entreprises, PME/PMI), des particuliers ; - Des institutions financières.	- services financiers sous forme de crédits généralement de court terme ; - refinancement (banques vers les SFD) ; - services non financiers : éducation financière, élaboration de plans d'affaires et dossiers de demandes de financement, accompagnement, etc.	EF et leurs organisations, grandes entreprises, PME/PMI et les particuliers
Les initiatives de financement développées par des structures coopératives et/ou associatives	Fonds privés constitués par des cotisations, des prélèvements sur ventes et/ou des subventions/crédits provenant de partenaires pour financer les membres	Services financiers, essentiellement du crédit court terme Services non financiers sous forme d'appui conseil, de formation, recherche appliquée, renforcement organisationnel et institutionnel, etc.)	Membres individuels, notamment les EF Membres institutionnels
Les prestataires du mobile money	Fonds privés des banques et sociétés de téléphonie mobile pour les transferts de fonds	Services financiers : transferts de fonds avec une moyenne de 200 agents /1000 habitants adultes dans l'UEMOA	EF, PME/PMI
L'assurance agricole	Fonds publics et fonds privés	Deux types de systèmes d'assurance : assurance indiciaire, assurance conventionnelle	EF, PME/PMI, IF

Source : Étude FRDA en cours.

On retiendra que l'offre de financement existe et est variée. Elle est essentiellement constituée de crédit de court terme et de services non financiers (éducation financière).

Le mobile money se développe en Afrique de l'Ouest même si, selon l'étude de la Banque mondiale, le taux de pénétration dans la couche adulte de la population peine à franchir la barre des 15% en Afrique de l'Ouest, le plus fort taux étant répertorié au Ghana en 2016. Cette étude fait observer que l'amélioration des taux de pénétration d'un tel dispositif va avec le traditionnel effort d'éducation et d'alphabétisation des couches vulnérables. À cela, il faut évidemment ajouter la formation des producteurs aux outils de gestion des exploitations agricoles ou encore la réduction des risques inhérents au secteur agricole.

Plusieurs expériences d'assurance agricole ont été conduites dans les pays de l'Afrique de l'Ouest avec des résultats mitigés. Les mécanismes d'assurance peuvent se retrouver sous deux formes dans cette partie du continent. Un premier mécanisme qui associe les IMF aux institutions d'assurance agricoles et un deuxième mécanisme qui n'implique que l'assurance agricole elle seule. Trois cas ont été identifiés par l'étude :

➔ **L'Assurance mutuelle agricole du Bénin (AMAB)** qui est une société d'assurance mutuelle (SAM) à cotisations fixes avec conseil d'administration, régie par ses statuts et le traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances et son annexe portant Code Unique des assurances. Elle a été constituée le 18 décembre 2007

par les producteurs agricoles et est opérationnelle. Elle offre : 1 - Assurance multirisque récoltes ; 2 - Assurance mortalité de Bétail ; 3 - Assurance individuelle accidents ; 4 - Assurance maladie (Hospitalisation) ; 5 - Assurance automobile ; 6 - Assurance multirisque bâtiments et entrepôts agricoles (sources : AMAB, 2012 et analyse du consultant).

➔ **La Compagnie nationale d'assurance agricole du Sénégal (CNAAS)** a été mise en place en 2008 avec la participation au capital de l'État sénégalais, les compagnies d'assurance et de réassurance, les organisations de producteurs ainsi que des privés nationaux. Elle couvre les risques agricoles allant de la mortalité du bétail, aux catastrophes naturelles (Ribeiro et Koloma, 2016).

➔ **L'Assurance récolte au Sahel (ARS)**, située au Burkina Faso, est une initiative de micro-assurance agricole qui a proposé dans 4 pays du Sahel dont le Burkina Faso, des crédits de campagne accompagnés d'une assurance agricole (Ribeiro et Koloma, 2016).

Des projets d'assurance agricole sont en cours de réflexion ou en test dans d'autres pays (Niger/FISAN, Mali/Projet Canadien, Burkina/PlaNet Guarantee, etc. dont une assurance agricole impliquant la Société nationale d'assurances et de réassurances (SONAR) et la Mutuelle marocaine d'assurance (MAMDA) en test dès la présente campagne agricole). **Si les résultats des différents tests sont jusque-là mitigés, la détermination des États et de leurs partenaires à développer des types d'assurance agricole appropriée est louable.**



3.2 Description de la demande

Une demande des fois mal structurée, mal présentée, mais progressivement précise...

Les principales destinations du financement agricole sont : (i) les dépenses publiques, (ii) les exploitations agricoles, (iii) les agents économiques et commerciaux des chaînes de valeur, (iv) les organisations économiques, (v) le développement local. Cette caractéristique des activités agricoles implique d'avoir des financements spécifiques et adaptés, tenant compte de la diversité des besoins en services financiers exprimés par des ménages agricoles ruraux aux profils variés (Wampfler et Lapenu, 2002 cité dans le rapport du Bénin). Ainsi, la demande en financement du secteur agricole s'exprime en différents besoins/objets de financement que sont (liste non exhaustive) :

Types de besoins	Objet du financement
Besoins en services financiers de court terme	- intrants - main-d'œuvre salariée - location et métayage - collecte et stockage des productions pour la commercialisation - collecte et stockage de la matière première pour la transformation - achat d'animaux - achat d'aliments bétail, volailles - frais de redevance eau d'irrigation, etc.
Besoins financiers de moyen et long termes	- mécanisation agricole - outils/matériel de transport - infrastructures de stockage - infrastructures d'irrigation - achat de terres - construction/équipement d'habitats bétail, volaille, etc. - reconstitution des cheptels, etc.
Besoins financiers sociaux	santé, éducation, habitat, fêtes, achat de biens durables, etc.
Besoins en services non financiers	formation, appuis techniques, organisation, etc.
Besoins financiers pour l'épargne	information pour connaître les types d'épargne possibles et comment les gérer



Dans le cadre de la restructuration des organisations agricoles en coopératives agricoles (Acte uniforme OHADA), les besoins de ces coopératives qui sont en effet des PME d'un type particulier vont exiger une offre particulière.

Tous ces besoins peuvent être repris sous les quatre catégories suivantes, liées aux conditions de financement :

Conditions de financement	Commentaire
Amélioration de l'accès au crédit	- meilleure connaissance de qui offre quoi et comment ; - distance entre IF et EF ; - durée de mise en place du crédit, etc.
Réduction des exigences de garantie	- volume de l'épargne nantie ; - diversification des garanties matérielles ; - adaptation et facilitation de constitution de garanties alternatives.
Gestion des risques, notamment systémiques	- développement d'outils et mécanismes nationaux de gestion de risques et de calamités ; - meilleure connaissance de ces outils et mécanismes.
Réduction du coût du crédit investissement	- développement de dispositifs de bonification de taux d'intérêt ; - développement de fonds de garantie, etc.

À partir de la description de la demande et de l'offre de financement, il y a des exigences et des préalables nécessaires à un rapprochement efficace des deux parties.

Pour une offre idéale, il faudrait que le mécanisme/outil de financement soit :

- *accessible* : le mécanisme ou le dispositif de financement ne doit pas s'encombrer de procédures complexes ;
- *suffisant* : le volume et l'étendue du crédit devraient permettre, non seulement d'atteindre le plus grand nombre de bénéficiaires, mais aussi permettre à chaque

- bénéficiaire de réaliser son projet ;
- *de proximité* : l'exploitant agricole doit pouvoir avoir son financement à partir de sa localité ;
- *à coût raisonnable* : le financement doit avoir des modalités, notamment le taux d'intérêt supportable par les activités des AEF ;
- *ponctuel* : la mise en place du crédit doit se faire en temps opportun et respecter la périodicité de l'activité pour laquelle le promoteur demande le financement ;
- *durable* : le mécanisme ou l'outil de financement doit s'inscrire dans la durée non seulement au plan institutionnel, mais aussi au plan financier (pérennité des fonds et du dispositif) ;
- *doublé à un dispositif de conseil et d'accompagnement* pour la mise en œuvre du crédit : certains mauvais résultats des activités financées par le crédit sont dus au manque de formation (technique et en gestion) et de suivi conseil pendant la mise en œuvre ;
- *être accompagné d'un dispositif de suivi pour les recouvrements* : certains impayés sont souvent dus au mauvais suivi des agents de crédit, la relation devrait être continue jusqu'au dénouement du crédit (au moins).

Pour qu'une demande soit acceptable et finançable, il faut qu'elle soit :

- *clairement* explicitée et présentée par une personne ou une entité en qui l'on peut avoir confiance ;
- *rentable* et qu'elle montre bien que le demandeur gagnera de l'argent ;
- sous-tendue par les capacités/compétences du demandeur : savoir, savoir-faire, savoir-être, maîtrise de son activité, etc. ;
- *utile au développement de la chaîne de valeur* dans laquelle évolue le demandeur : de plus en plus, les institutions financières financent les chaînes de valeur, la place du demandeur de crédit dans la chaîne de valeur est importante pour savoir s'il permet à son maillon et à toute la chaîne de se développer ;
- *rentable pour l'institution financière qui la finance* : il faut que le financement permette à l'IF de gagner et non de perdre, qu'elle lui permette de diversifier ses interventions tout en sauvegardant sa rentabilité, etc.

Cet idéal n'est pas toujours atteint dans le financement de l'agriculture et encore moins dans celui des EF dont les faiblesses en termes de présentation de dossiers de financement faussent déjà les premières données, toute chose qui accentue la frilosité des institutions financières à intervenir au profit de ce client « dit risqué ».



3.3 Contraintes à l'accès au financement

Les contraintes du développement du financement du secteur agricole en général et de celui des EF en particulier sont multiples. Une vue par « l'offreur » de financement a été développée dans l'étude.

Aux niveaux national et régional, la volonté politique est annoncée mais, pas suffisamment assumée, on observe :

- une absence d'options ambitieuses et courageuses et surtout sans engagements fermes avec des actions concrètes ;
- de grands mécanismes adoptés qui mettent trop de temps à être opérationnels²³ ou avec des procédures trop compliquées pour être réellement efficaces (cas des fonds de garantie régionaux) ;
- un développement insuffisant de lignes de crédit spéciales favorables aux EF (volume, durabilité, accessibilité).
- un mécanisme de refinancement des institutions financières nationales peu accessible aux petits SFD qui sont les plus proches des EF ;
- un développement insuffisant de mécanismes et d'outils de facilitation de l'accès (fonds de garantie, de bonification, de refinancement, des subventions aux régions défavorisées dans les pays...) au crédit pour les EF ;
- une quasi-absence de mécanismes et d'outils de gestion des risques, notamment des risques systémiques (calamités/changements climatiques, épizootie, etc.) ;
- un développement insuffisant de l'environnement d'affaires : désenclavement, télécommunication, énergie, sécurité, aménagements agricoles, infrastructures marchandes, de stockage, etc. ;
- des dispositifs de financements (FNF) peu alimentés (faibles volumes de financement, saupoudrage, etc.) peu efficaces avec un faible accompagnement (forts impayés) et peu durables (peu appropriés des bénéficiaires finaux qui ne sont pas toujours impliqués dans la constitution des ressources).

23 C'est l'exemple du FRDA qui a été adopté en 2001, institué en 2006 et qui, jusqu'aujourd'hui, n'est opérationnel qu'au niveau de ses composantes 2 (Appui au renforcement des capacités) et 3 (Appui à l'investissement institutionnel régional).

Au regard de ce qui précède, pour des périodes données, les politiques de développement à moyen et long termes, doivent prévoir, comme solution à la rentabilisation des exploitations familiales, des subventions massives provenant d'organismes régionaux ou d'États au profit du secteur agricole et en particulier en faveur des régions défavorisées dans les pays comme cela a été le cas :

- par l'Union européenne à travers les fonds structurels et la politique agricole commune, en faveur des régions défavorisées (Espagne, Irlande et Grèce) ;
- par les États-Unis d'Amérique en faveur des producteurs de coton, par exemple.

Ces subventions sont prévues dans le cadre du FAIR et du FRDA de l'UEMOA, qui sont des fonds structurels bâtis sur le modèle de l'Union européenne, mais ces fonds régionaux sont actuellement sous exploités par les États membres de l'Union et peu connus par les OP et exploitants agricoles familiaux.

Au niveau des institutions financières, l'offre est trop prudente car les risques liés au secteur agricole sont nombreux et peu maîtrisés. L'étude a relevé les contraintes suivantes :

Au niveau des banques et établissements financiers :

- Le refinancement est cher et ne permet pas de disposer de ressources à long terme pour un refinancement des SFD à des taux concessionnels pour des crédits à des coûts supportables par les bénéficiaires finaux (EF, PME, organisations, etc.) ;
- La méconnaissance des spécificités du secteur agricole (pas de compétences internes pouvant bien examiner les demandes, pas de produits spécifiques au secteur) conduit à une méfiance des institutions financières vis-à-vis du financement de l'exploitation agricole ;
- L'offre n'est pas adaptée et lorsqu'elle est faite, les résultats et les effets enregistrés ne sont pas encourageants (notamment au profit de la production agricole) ; alors les IF se rétractent et vont vers une autre clientèle dite moins risquée et chez qui les résultats et les effets sont plus encourageants.
- L'absence ou l'insuffisance de dispositifs et d'outils de facilitation de l'accès au financement et de gestion des risques (fonds de garantie, assurances, etc.) n'est pas en faveur d'un engagement ferme des IF dans le financement du secteur agricole (financement direct des exploitations, de leurs organisations, refinancement des SFD, etc.) ;
- Le faible lien entre la production et la commercialisation des produits (bruts et finis), la faible productivité des sols (car usés) sont tous des facteurs qui n'encouragent pas l'engagement des banques et établissements financiers à soutenir le financement agricole.

Au niveau des SFD, les contraintes sont presque similaires, il y a en plus :

- Une insuffisante connaissance des réalités des acteurs du secteur agricole, surtout des EF et même souvent des zones d'intervention (les agents de crédit sont jeunes, inexpérimentés, plus accrochés aux résultats/nombre de dossiers/période, etc.) ;
- Le coût de l'activité (localisation éloignée et dispersée des bénéficiaires) rendant le coût du crédit insupportable par les bénéficiaires finaux et jouant négativement sur la rentabilité du SFD ;
- La faiblesse des ressources mobilisées et leur inadaptabilité aux besoins (sources courtes pour une demande de crédit moyen et long termes) favorisent la faible satisfaction des besoins financiers globaux des exploitations agricoles ;
- Les faiblesses dans la gestion interne et la gouvernance des SFD qui influencent fortement son intervention sur le terrain ;
- Le faible respect des exigences de la banque centrale en matière de ratios prudentiels pouvant jouer sur la qualité et la durabilité de l'offre, etc.

Au niveau des organisations de

producteurs ayant des initiatives de financement agricole, on observe principalement :

- Une faible capitalisation (volumes disponibles) et l'incapacité de couvrir la totalité des besoins en financement des membres ;
- L'insuffisance, voire l'absence de compétences et de ressources pour assurer le suivi et le recouvrement du crédit.

Au niveau des projets et programmes : ils passent très souvent par les institutions financières sans arriver vraiment à

influencer les conditions et les modalités de ces derniers, si bien que les lignes de crédit mises en place servent des fois à d'autres types de clients. L'étude a souligné :

- L'existence de procédures particulières aux PTF qui compliquent les modalités de mise en place des financements (taux de sortie, cible bien indiquée, mélange d'objectifs humanitaires/ financiers et de rentabilité, etc.) ;
- La durée du dispositif de financement mis en place est liée à la durée du projet et aucun mécanisme n'est mis en place pour la continuité ;
- La lourdeur du dispositif et donc des procédures qui font que la mise en place du crédit prend beaucoup de temps.



Des contraintes au développement du financement du secteur agricole sont aussi liées aux bénéficiaires des financements.

Les principales contraintes qui les freinent sont les suivantes :

- La rentabilité de leurs activités affectée par la faible maîtrise des aléas climatiques, le faible accès aux intrants de qualité, la non maîtrise et/ou non-respect des itinéraires techniques, l'absence d'accès à un marché rémunérateur, etc. ;
- La faible capacité de gestion du crédit due à plusieurs facteurs dont l'analphabétisme et la multiplicité des problèmes sociaux conduisent à l'incapacité de respecter l'échéancier, mais aussi la peur de s'endetter, etc. Il existe également, souvent, beaucoup de cas de mauvaise utilisation du crédit ;
- Le coût du crédit ne facilite pas la rentabilité des activités (modalités de remboursement/cycle de l'activité, taux d'intérêt trop élevé, coûts additionnels (aller-retour vers l'IF), etc.) ;
- Les problèmes d'écoulement des productions à des prix rémunérateurs (non contractualisation des relations commerciales, faibles capacités de mise en marchés, faible organisation en matière d'écoulement des productions, problèmes de stockage pour attendre les moments propices de vente, etc.

Pour les EF qui sont en général de petits producteurs, les principales contraintes au financement de leurs activités sont résumées dans le tableau qui suit :

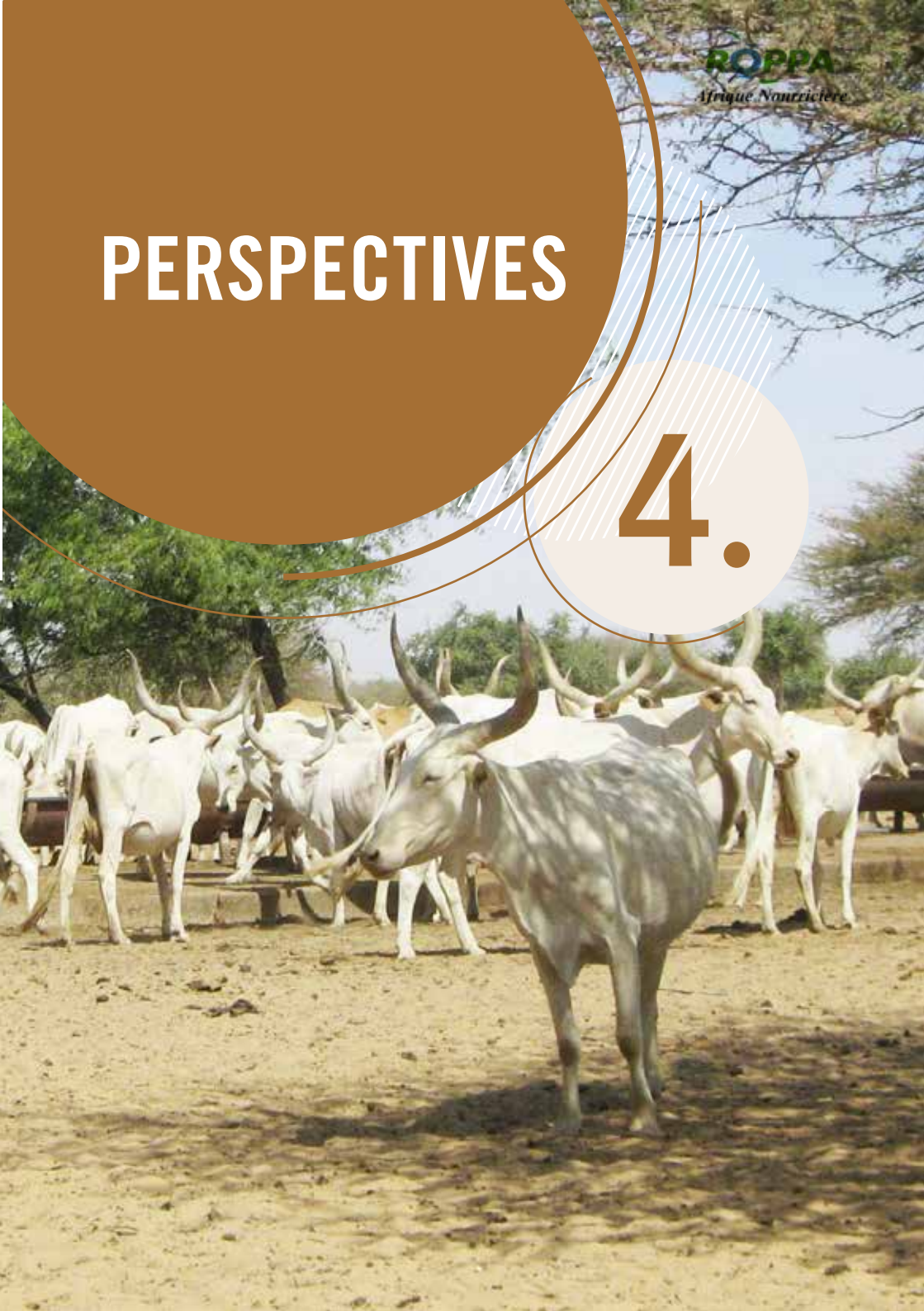
Obstacles identifiés (synthèse offre-demande)	Détail des contraintes conduisant à ces obstacles	Nature des contraintes	Moyen de les surmonter	Instrument(s) à utiliser dans le cadre d'un projet de développement
Manque de garanties et perception élevée du risque	Mobilisation des fonds propres pour les banques Garanties reconnues légalement pas assez flexibles pour les SFD	Légale	- Partage du risque renouvelable - Évolution de la réglementation de microfinance (en cours de relecture).	- Garantie de portefeuille pour les SFD et les banques ; - AT pour une meilleure adaptation de la réglementation microfinance ; - AT pour une meilleure gestion de la question foncière.
	Risque considéré comme trop élevé par les SFD et les banques	Technique	- Meilleure formation des agents des IF à l'analyse du risque d'une exploitation agricole ; - Appui à la conception de mécanismes de partage de risque avec les acteurs aval des filières ; - Partage du risque sur les premières années.	- Assistance technique aux institutions financières sur la gestion du risque de crédit agricole ; - AT pour le développement de schémas « chaîne de valeur » ; - Garantie de portefeuille pour les SFD et les banques.
		Climatique	- Développement de l'attractivité de l'offre d'assurance agricole ; - Mise en place d'un fonds de calamité.	- AT au ministère pour la mise en place d'un fonds de calamité ; - AT aux compagnies d'assurance pour le développement de produits adaptés et abordables ; - Abondement d'un fonds de subventionnement de la prime d'assurance.
	Risque considéré comme trop élevé par les producteurs eux-mêmes	Climatique /Prix	- Formation des producteurs agricoles aux itinéraires techniques ; - Appui à la structuration de la filière ; - Encouragement à l'investissement et information sur les marchés.	- Financement d'une offre de conseil technique aux EF ; - Appui à la structuration des OP ; - Investissement dans des entreprises structurantes pour les filières (transformation, fourniture d'intrants, etc.) ; - Subvention partielle d'équipements et Développement/Renforcement des dispositifs d'information sur les marchés.

Obstacles identifiés (synthèse offre-demande)	Détail des contraintes conduisant à ces obstacles	Nature des contraintes	Moyen de les surmonter	Instrument(s) à utiliser dans le cadre d'un projet de développement
Faible capacité des producteurs agricoles à présenter des projets économiquement solides	Les petits producteurs ne sont pas assez professionnels	Technique	- Meilleure formation en gestion et appui à la conception de business plans des producteurs agricoles ;	- Financement d'une offre de conseil en gestion aux EF
	Les agents des institutions financières ne sont pas formés à comprendre les producteurs agricoles et à analyser leurs exploitations	Technique	- Meilleure formation des agents des IF à l'analyse du risque d'une exploitation agricole ; - Partenariats avec des OP et des institutions consulaires pour une meilleure compréhension des activités.	- Assistance technique aux institutions financières
Produits peu adaptés aux besoins des producteurs	Manque de ressources à long terme chez les SFD pour couvrir les besoins d'investissement	Financière	Disponibilité de ressources à plus long terme au niveau des SFD	- Ligne de refinancement à long terme à destination des SFD
	Taux d'intérêt du marché des SFD (24%) trop élevé pour les activités agricoles	Légale	Evolution de la réglementation	- AT pour une meilleure adaptation de la réglementation microfinance
L'éloignement et la faible densité des zones rurales	Les zones rurales sont éloignées des agences et peu densément peuplées.	Financière	Disponibilité de ressources à coût limité au niveau des SFD spécifiquement dédiées au financement de l'agriculture	- Bonification des taux de refinancement des SFD ; - Subvention partielle des équipements.
	Le montant unitaire des crédits est limité	Technique	Réduction des coûts opérationnels nécessaires pour servir le secteur agricole	- AT pour le développement du mobile banking ; - AT pour le développement de schémas « chaîne de valeur ».
		Financière	Disponibilité de ressources à coût limité au niveau des SFD spécifiquement dédiées au financement de l'agriculture	- Bonification des taux de refinancement des SFD

Source : Étude FRDA, 2018

PERSPECTIVES

4.



4.1 Liens entre les différents mécanismes et outils de financement : quelle synergie/complémentarité entre les outils à divers niveaux ?

Au regard des contraintes décrites plus haut, on se rend compte que chaque acteur ou groupe d'acteurs a sa part de responsabilité dans l'amélioration de l'accès au financement du secteur agricole. Les succès et les échecs sont ainsi partagés dans une dynamique de tacites concertations, complémentarités et synergies développées.

Les différents intervenants dans le financement du secteur agricole jouent leur rôle dans la mesure de leurs capacités. Leur concertation s'avère nécessaire afin d'identifier et mettre en œuvre des solutions plutôt holistiques en mesure de couvrir les besoins non financiers et financiers des acteurs finaux du secteur. En effet, une coordination de leurs interventions et la recherche de synergies et complémentarités possibles entre eux ne peuvent être que bénéfiques aux EF et donc au secteur agricole entier et conséquemment aux économies nationales et régionales.

Au niveau de l'UEMOA, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement a marqué sa volonté d'accompagner la croissance du secteur agricole, par la mise en place de fonds régionaux tels que le FAIR et le FRDA, fonds structurels bâtis sur le modèle de l'Union européenne, pour accompagner les interventions de la BOAD.

Cette synergie dans les interventions est institutionnalisée dans leurs textes,

sous forme de cofinancement entre la BOAD, d'une part, et le FAIR et le FRDA, d'autre part. Il suffit qu'elle soit mise en œuvre par les États membres de l'Union en adressant au Président de la Commission de l'UEMOA par l'intermédiaire de leurs ministres des finances respectifs, les demandes de financement de leurs ressortissants éligibles à ces fonds, que sont :

- pour le FAIR : l'État, les Collectivités locales, les microentreprises, les PME/PMI, les Organisations de base (incluant les OP et EF);
- pour le FRDA : l'État, les collectivités locales, les micro-entreprises du secteur agricole, les PME/PMI, les organisations socioprofessionnelles du secteur agricole (incluant les OP et les EF). Pour le moment, cette synergie n'est pas efficace parce que, généralement, les États privilégient le financement de leurs politiques en matière, de route, d'énergie et les politiques sociales (eau, environnement) au détriment du secteur agricole productif (investissement) et des exploitations agricoles familiales.

4.2 Perspectives et conciliation entre offre et demande de financement

Les différents analystes des secteurs agricole et financier s'accordent à dire que l'offre de crédit agricole est particulièrement faible face à une forte demande (volumes, nature, types de produits, etc.).

Trois rapports pays ont identifié des attentes des différents acteurs du secteur agricole présentées en exemples :

Au niveau du Bénin

Le rapport pays identifie trois grands défis qu'il faut lever afin de pouvoir opérer des choix alternatifs permettant de répondre efficacement et diligemment aux besoins financiers des exploitants agricoles. Ces défis se résument à : (i) renforcer durablement la capacité financière des institutions financières, (ii) développer des services de couverture des risques agricoles pour faciliter le financement du secteur agricole, et (iii) élaborer des offres de services financiers innovants répondant aux besoins du monde agricole. Ainsi, un certain nombre de mesures sont à prendre, chacun en ce qui le concerne, par les trois grands groupes d'acteurs, à savoir les offreurs de services financiers, les bénéficiaires de services financiers, et les facilitateurs d'offre de services financiers.



Groupes d'acteurs	Attentes et Mesures à prendre
Offreurs de services financiers	Accélérer la procédure d'opérationnalisation du FNDA.
	Élargir les portefeuilles de crédit aux activités rurales non agricoles.
	Augmenter le nombre de lignes de crédit au profit des IF ciblées pour le financement des EF via leurs associations.
Bénéficiaires de services financiers	Revoir la planification du processus de refinancement des IF par le FNDA afin de la mettre en adéquation avec le calendrier des activités agricoles.
	Plaider auprès de l'État pour rendre obligatoire l'assurance agricole et sensibiliser les exploitants à y adhérer.
	Travailler avec les IF/IMF, à mettre en place un cadre de concertation annuel entre EF et IF/IMF, et plaider auprès des PTF engagés dans le développement de l'agriculture à appuyer la tenue de telles rencontres.
	Plaider auprès du FNDA pour la couverture des exploitations agricoles par le fonds de garantie pour risques agricoles.
Facilitateurs des services financiers	Plaider pour la création d'un Fonds national de catastrophe pour la couverture des sinistres non pris en compte par l'assurance agricole.
	Renforcer les capacités des IF dans les techniques de levée de fonds, et les appuyer effectivement à lever des fonds pour le refinancement des SFD engagés dans le financement agricole.
	Participer à la promotion du mécanisme de Warrantage.
	Subventionner les études de conception de produits financiers innovants tels que : - les produits épargne sur les ventes de récoltes ; - le crédit de contre-saison ; - le crédit de main-d'œuvre ; - le crédit de scolarité ; - le crédit de production ; - le crédit d'équipements agricoles.
	Subventionner les IF éligibles pour la création et l'équipement de guichets de proximité pour les EF.
	Promouvoir des mécanismes de services de crédits agricoles basés sur la contractualisation.
	Promouvoir la mise en place de fonds pour des boutiques d'intrants à l'exemple des banques de céréales.

Source : Synthèse adaptée du rapport du Bénin

Au niveau du Burkina Faso

Le rapport a identifi , des attentes des diff rents groupes d'acteurs qui refl tent, en effet, les actions   d velopper pour une perspective avantageuse au financement agricole. Elles sont reprises dans le tableau suivant :

Acteurs	Attentes de l'�tat	Attentes des IF	Attentes des ONG	Attentes des EF et OP
�tat		• Renforcement des capacit�s, appui-conseil et suivi des EF et des OP ; • Mise en place de fonds de garantie et de lignes de cr�dit en faveur des OP/EF ; • Organiser et renforcer les capacit�s des EF et des OP dans la commercialisation.	• Une facilitation de la structuration des OP ; • Une exon�ration des �quipements et intrants agricoles ; • Une op�rationnalisation de la loi agro-sylvo-pastorale ; • Promouvoir des textes r�glementaires qui encadrent les filières.	• Cr�er des facilit�s favorisant la commercialisation des produits sur le march� r�gional ; • Acc�l�rer la mise en �uvre du statut de l'exploitant agricole.
IF	• D�velopper et diversifier les offres de produits financiers adapt�es aux EF (les cr�dits de production, de transformation...); • Accompagner les OP dans le renforcement des capacit�s en mati�re de gestion de cr�dit ; • D�velopper au sein des IF des comp�tences en mati�res de financement des EF; • Se d�localiser davantage afin de se rapprocher davantage des EF.		• Une mise en place en leur sein, d'un d�partement d�di� au financement de l'agriculture ; • Un plaidoyer aupr�s de la BCEAO pour faciliter le financement de l'agriculture par les institutions financi�res ; • Une r�duction des taux d'int�r�t du cr�dit.	• D�velopper des cr�dits et autres produits financiers adapt�s aux r�alit�s des EF (cr�dit collectif sur la base de l'agr�ment, cautionnement mutuel, d�lai de remboursement tenant compte de la saisonnalit�...) ; • Cr�er des cadres de concertation permanents entre OP et institutions financi�res avant chaque campagne agricole ; • Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation sur les cr�dits aux EF ; • Renforcer les capacit�s de leurs agents sur la finance agricole.

Acteurs	Attentes de l'État	Attentes des IF	Attentes des ONG	Attentes des EF et OP
ONG	- Contribuer activement à l'élaboration d'une stratégie de financement des EF; - Contribuer à l'élaboration et au développement d'une stratégie de communication sur les possibilités d'accès au crédit au profit des producteurs ; - Poursuivre et renforcer leurs actions d'accompagnement des acteurs du secteur agricole; - Développer et mettre en œuvre des outils et des mécanismes d'appui-conseil aux EF ; - Une coordination de leurs interventions sur le terrain.	- Renforcement des capacités, appui-conseil et suivi des EF et des OP; - Synergie d'action entre ONG sur le terrain - Mise en place de fonds de garantie et de lignes de crédit en faveur des OP/EF ; - Accompagner les OP et EF dans l'organisation de la commercialisation des produits.		- Une meilleure connaissance des OP afin de mieux adapter leur approche ; - Appuyer les OP à renforcer leurs capacités (organisation, gestion du crédit, suivi du recouvrement, plaidoyer/lobbying, etc.); - Accompagner davantage les OP vers les IF.

Acteurs	Attentes de l'État	Attentes des IF	Attentes des ONG	Attentes des EF et OP
OP	• Une meilleure organisation / structuration (se conformer aux règles prescrites par l'OHADA en la matière en vue d'une meilleure gouvernance) ; • Accompagner toujours le crédit par un dispositif de suivi ; • Initier un système d'engagement individuel qui responsabilise chaque EF dans le crédit ; • Former leurs membres sur la gestion des crédits.	• Une meilleure organisation interne (respect des principes et règles de vie coopératives et rigueur dans la gestion) ; • Sensibiliser les membres (sur le crédit, la subvention, les dons, l'esprit d'assistanat, le respect des engagements contractuels, etc.) ; • S'engager résolument dans la commercialisation organisée (ventes groupées, information sur le marché...).	• Une meilleure structuration et une meilleure gouvernance ; • Un renforcement du plaidoyer envers les IF pour un accès au crédit adapté à leurs réalités ; • Développement de plus d'initiatives pour renforcer les capacités des membres sur la gestion du crédit ; • Mise en place d'un mécanisme de suivi.	

Source : Synthèse du rapport du Burkina Faso

En Côte d'Ivoire,

L'étude fait ressortir des contraintes dont la principale est relative aux « dispositifs d'appui-conseil aux producteurs ne prennent pas en compte, l'assistance de ces derniers à la gestion comptable et financière de leurs exploitations ». Deux attentes des exploitations agricoles sont clairement identifiées et visent l'amélioration de leur accès au financement :

- l'association des agriculteurs et des EF en particulier à toutes les étapes (de la conception jusqu'à la fin) de la mise en place des projets et programmes de financement de leurs activités ;
- la prise en compte du conseil en gestion dans les dispositifs d'appui-conseil aux exploitants agricoles pour contribuer à assurer la sécurisation des financements accordés.

RÔLES DES ACTEURS

5.





Les résultats de la présente étude, appellent aujourd'hui des réflexions et des prises de position de tous les acteurs, et particulièrement de la part du ROPPA et de ses plateformes, en termes de plaidoyer, de décision à prendre, d'organisation à mettre en place, etc. en vue d'influencer l'opérationnalisation, l'orientation et/ou la gouvernance des mesures à mettre en place pour améliorer la situation actuelle du financement du secteur agricole.

Ce chapitre présente brièvement la répartition des rôles et responsabilités des différents acteurs concernés par le financement du secteur agricole en général et des EF en particulier. Quatre rapports pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Nigeria) permettent d'identifier les rôles et les responsabilités des différents acteurs, la synthèse est faite dans le présent chapitre.

5.1 Les États

L'historique du financement du secteur agricole fait ressortir le rôle primordial de l'État dans la réussite d'un mécanisme de financement agricole. Son engagement et sa détermination à « sauver et soutenir » certaines banques agricoles et à développer certains mécanismes ont eu des effets positifs, certes pas suffisants sur le financement agricole. Il est donc attendu des États, (i) des actions et des interventions relevant de ses responsabilités régaliennes et (ii) son implication sur tous les terrains sauf, ceux de la distribution directe de crédit et du lobbying /plaidoyer.

Ainsi, l'État doit entre autres (liste non exhaustive) :

- initier et mettre en œuvre des politiques (lois, règlements, directives, apports de financement pour des lignes de crédit, les fonds de garantie, des refinancements, des participations, des dispositifs de gestion des risques, etc.) allant dans le sens de faciliter l'accès des EF et leurs organisations au financement de leurs activités. Il s'agit par exemple entre autres, d'accélérer la mise en œuvre du FNDA au Bénin, celle du FDA au Burkina, le FISAN au Niger, l'assurance agricole au Burkina et ailleurs, etc. ;
- assurer un environnement favorable à l'activité agricole (accès aux facteurs de production, aux routes pour l'écoulement des produits agricoles, accès au crédit, définir une volonté politique forte et cohérente sur le financement du secteur agricole ; instaurer une mise à l'échelle nationale des expériences réussies, mettre des ressources longues à la disposition des IF proches des EF, etc.) ;
- assurer la continuité de l'administration dans les initiatives (dispositifs NISTRAL et GESS, eWallet (porte-monnaie électronique - cas du Nigeria) prises par les gouvernements précédents et qui ont fait leur preuve ;
- toujours bien impliquer (et exiger l'implication) les associations de producteurs non seulement dans la conception des différents programmes d'appui mais aussi dans les systèmes de gouvernance des facilités qui en découlent ;
- assurer une bonne gouvernance de la chose publique pour développer des mesures incitatives sur des orientations et politiques sectorielles claires afin d'avoir toujours l'adhésion des PTF et l'alignement de leurs projets et programmes d'appui sur lesdites orientations propices à l'agriculture.

5.2 Les institutions régionales

- Impulser, mais plus important encore d'opérationnaliser les politiques et règlements en faveur du financement du secteur agricole ;
- Apporter des contributions financières adaptées aux États, aux banques, aux SFD et aux exploitations pour augmenter leur contribution au développement socioéconomique.

5.3 Les partenaires au développement

- Appuyer techniquement et financièrement les mécanismes de financement développés soit par l'État (FND, assurances, fonds de garanties, etc.) soit par les exploitants agricoles eux-mêmes ou les institutions financières privées (banques, SFD) pour une meilleure connaissance des spécificités du secteur agricole et le développement d'une offre plus adaptée à la demande ;
- Appuyer le fonctionnement d'un cadre de concertation entre les OP, les IF et les structures d'encadrement sur les questions de financement du secteur agricole ;
- Offrir des services non financiers répondant aux attentes des EF comme le conseil en gestion qui permettra la constitution de la documentation nécessaire à la traçabilité des activités techniques et financières des EF ;
- Mettre en place des outils de facilitation de l'accès au financement (fonds de garantie et de lignes de crédit, assurance, etc.) des OP/EF ;
- Accompagner les OP et EF dans l'organisation de la commercialisation des produits et le développement de chaînes de valeur compétitives ;
- Contribuer activement à l'élaboration d'une stratégie de financement des EF ;
- Contribuer à l'élaboration et au développement d'une stratégie de communication sur les possibilités d'accès au crédit au profit des producteurs ;
- Appuyer/accompagner la structuration des exploitants agricoles ;
- Appuyer les États dans l'amélioration des conditions de travail des exploitants agricoles (mise en place d'infrastructures structurantes, etc.).

5.4 Les institutions financières

- Au niveau supranational, mettre en place des règles spécifiques pour le financement agricole (banque centrale, les banques régionales, les fonds régionaux, etc.) et financer le secteur ;
- Développer les capacités du personnel pour une bonne maîtrise de l'exploitation agricole familiale ;
- Proposer des produits innovants adaptés au financement de l'exploitation agricole familiale ;
- Se délocaliser davantage afin de se rapprocher des EF ;
- Mener un plaidoyer auprès de la BCEAO pour faciliter le financement de l'agriculture par les institutions financières avec des taux d'intérêt réduits.

5.5 Le ROPPA et les Fautières nationales

Deux pays se sont appesantis sur le rôle du ROPPA : il s'agit du Bénin et du Burkina Faso. Pour eux le ROPPA a un rôle primordial dans le financement du secteur agricole en général et particulièrement des EF. Au niveau régional, l'intervention du ROPPA auprès de la conférence des chefs d'État de l'UEMOA en 2000 a été déterminante dans la décision de création du FRDA sous forme de fonds spécifique ; ce qui conduit les organisations professionnelles agricoles à estimer qu'elles devraient être consultées sur les modalités de mise en œuvre de ce fonds et participer à la définition des grands axes de son utilisation. Cette place n'est pas encore acquise. Elle est cependant importante pour un financement adapté à la demande du secteur agricole.

Le rôle du ROPPA tel que défini par l'étude se résume ainsi :

- Appuyer techniquement et financièrement les plateformes pays pour favoriser la mise en place d'un cadre de concertation entre les exploitants agricoles, les IF et les structures d'encadrement pour échanger périodiquement sur des obstacles diagnostiqués et y trouver des solutions ;
- Appuyer les fonds nationaux de développement agricole à lever des financements auprès des fonds régionaux et internationaux de même qu'auprès des PTF, à des taux concessionnels ;
- Accompagner les plateformes nationales à mettre en place et exécuter un plan de sensibilisation et de formation des exploitants agricoles à la culture du crédit. L'importance de ce plan de sensibilisation et de formation à la culture du crédit et, sa pérennité, nécessitent que les plateformes nationales se dotent de ressources propres basées sur les contributions financières des filières afin d'alimenter des budgets annuels conséquents. Ces ressources peuvent être complétées par des subventions de l'État et des partenaires ;
- Négocier auprès des directions et staff de décision des banques régionales et nationales des lignes de crédit de ressources de court, moyen et long termes au profit des différents acteurs du financement de la petite exploitation agricole ;
- Négocier auprès des ONG, des projets et programmes, pour qu'ils apportent les services non financiers aux EF et leurs organisations, lesquels sont impératifs pour une bonne utilisation des services financiers (crédit) ;
- Mettre en place un mécanisme opérationnel de suivi des actions mises en œuvre par les différents acteurs en faveur du financement agricole.

Le rapport du Bénin (schéma N°10) résume bien le rôle du ROPPA qui, *en soutenant ses plateformes pays, est en relation directe avec les différents partenaires techniques et financiers (États, FNF, bailleurs de fonds-projets et programmes, donateurs, etc.), et assure le plaidoyer et lève les fonds nécessaires au financement des EF.*

5.6 Les exploitations familiales et leurs organisations (OP)

Dans la perspective de mise en œuvre des mesures d'amélioration du financement agricole, les bénéficiaires des financements ont aussi leur part de responsabilité. Les études faites au Bénin et au Burkina Faso renseignent sur le rôle de ce groupe d'acteurs.

- Améliorer leur organisation interne pour se doter d'une gestion professionnelle et asseoir une bonne gouvernance en leur sein (démocratie, responsabilité de chaque membre, transparence/traçabilité, redevabilité, solidarité, etc.);
- Travailler à offrir une éducation financière à leurs membres ;
- Plaider auprès des États et des PTF, pour la création de fonds nationaux pour la gestion des catastrophes (couverture des sinistres non pris en compte par l'assurance agricole) et les différents outils de gestion de risques production, crédit et marché ;
- Plaider auprès des États pour rendre obligatoire l'assurance agricole et sensibiliser les exploitants à y adhérer ;
- Travailler avec les IF, à mettre en place un cadre de concertation durable entre EF et IF pour concilier l'offre et la demande, et plaider auprès des PTF engagés dans le développement de l'agriculture pour qu'ils appuient l'opérationnalisation de ces cadres.

CONCLUSION

6.

Le financement du secteur agricole en Afrique occidentale, de façon générale, reste encore caractérisé par une diversité d'offres de services financiers (systèmes informels, SFD, système bancaire, projets, ONG, organisations paysannes, État à travers les ministères sectoriels, institutions régionales à travers divers fonds, etc.). Malheureusement comme l'a montré la présente étude, malgré cette diversité de mécanismes et d'outils de financement, les acteurs bénéficiaires de ces financements ne sont pas satisfaits. Ainsi, à l'analyse, il ressort une faible couverture des exploitations familiales tant (i) en nombre de bénéficiaires (ii) qu'en volume financier. Néanmoins, l'étude a montré aussi l'existence de mécanismes fonctionnels tant au plan national (au niveau d'un pays), qu'au niveau régional (UEMOA et CEDEAO). En tout état de cause, des efforts doivent être poursuivis pour trouver des mécanismes qui répondent le mieux aux besoins des petits producteurs.

Dans cette perspective, il est ressorti de l'étude que dans la nouvelle approche, il faut nécessairement innover en termes de produits financiers, mais aussi renforcer les capacités des acteurs, en conception, gestion et suivi de crédit. En outre, ces derniers doivent se battre afin d'être impliqués désormais dans le développement et l'orientation de tout mécanisme de financement qui leur sera destiné. C'est au ROPPA qui les réunit

de jouer le rôle le plus important en termes de capacitation de ses membres, mais aussi de plaider auprès des « offreurs » de services financiers et/ou non financiers pour que des produits adaptés aux spécificités du secteur agricole en général et de la nature des EF en particulier puissent être distribués en qualité, en quantité et d'une manière durable (responsabilisant les bénéficiaires finaux).

En définitive, toute l'architecture repose sur la capacité des organisations paysannes et des EF, à se faire représenter au sein des organes de décision aux niveaux national et régional, et à se doter de compétences nécessaires pour assurer convenablement un rôle de veille afin de s'assurer que l'allocation des ressources corresponde aux cadres et aux orientations convenus ; et en cela, le ROPPA est le mieux adapté pour relever ces défis. Une fois que ses plateformes et leurs membres auront acquis des compétences, il lui restera à dresser un plan de travail avec des indicateurs bien mesurables dans le temps, qui permettent de savoir comment évolue le processus d'adaptation de l'offre de financement (nature, volume, durée, modalités, conditionnalités, etc.) à cette demande du secteur agricole qui est de plus en plus particulière (conditions climatiques changeantes, structuration des acteurs, implication de nouveaux types d'EF et des PME/PMI, etc.).

Déclaration de Ouagadougou

Ouagadougou
2-3 juillet
2018

Le financement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest : nécessité d'une co-construction de mécanismes inclusifs qui accompagnent efficacement la transformation des exploitations familiales pour des terroirs et systèmes alimentaires durables

En Afrique de l'Ouest, le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique reste le principal levier stratégique du développement durable et équitable pour la plupart des pays et de la région ouest-africaine, ceci malgré l'émergence d'autres secteurs de l'économie comme les mines et les services. Ce secteur représente, au niveau régional, 62 % des emplois des actifs et contribue pour 32 % dans la formation du PIB. Et pourtant, l'agriculture ouest-africaine, comme dans plusieurs régions du continent, est dominée par les exploitations familiales qui fournissent environ 90% de l'offre de production agricole et agroalimentaire et mobilise près de 80 % des superficies foncières mises en valeur (FAO).

Malgré ces caractéristiques, la productivité et la rentabilité des exploitations familiales sont fortement déterminées par leur contexte d'évolution, notamment les diverses contraintes (climatique, économique, écologique et sociale...) auxquelles elles font face. Ces éléments constituent l'essentiel des facteurs critiques pour un accroissement durable de l'offre des exploitations familiales et leur capacité à relever le défi de satisfaire, en quantité et en qualité, à une demande alimentaire de la région en forte croissance. De nombreuses études et analyses indiquent que la demande alimentaire et agroalimentaire de la région, tirée principalement par la croissance démographique, l'urbanisation rapide des villes et l'augmentation de la classe moyenne, connaîtra toujours une forte évolution haussière au cours des 50 prochaines années.

Aussi, l'accroissement de l'offre locale de produits agricoles et agroalimentaires, à travers les exploitations familiales, représente-t-il un enjeu important et urgent des politiques régionales, des acteurs professionnels du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique pour couvrir l'essentiel de cette demande des populations et des industries naissantes.

Ceci, d'autant plus que les enseignements tirés de la crise alimentaire de 2008 mettent clairement en cause les stratégies basées sur des importations de denrées alimentaires moins chères sur le marché international pour répondre à la demande alimentaire, notamment celle des populations urbaines. Les exploitations familiales devraient être soutenues pour répondre à cette demande. Elles devraient, pour ce faire, valoriser le potentiel des terroirs et le savoir-faire des communautés locales et être reliées aux économies locales, nationales et régionales. Elles devraient créer une plus-value dans les terroirs, des emplois stables et décents, notamment pour des jeunes qui sont plus de 10 millions qui arrivent sur le marché de l'emploi (CEDEAO).

Une des clés de la transformation souhaitée des exploitations familiales pour répondre à ces défis est l'amélioration des conditions du financement des activités et du développement agricole dans la région. Cette perspective du financement de l'agriculture invite les réseaux d'OP et d'OSC, les autres professionnels du secteur, les décideurs politiques, les institutions financières de la région et les partenaires au développement, à inventer des solutions inclusives, issues du processus de concertations multi-acteurs fructueuses, qui prennent en compte les besoins financiers et non financiers des exploitations familiales, la gestion durable des ressources productives et des risques, pour construire des terroirs et des systèmes alimentaires durables. Cette approche est cruciale pour l'Afrique de l'Ouest, au moment où l'UA et les institutions régionales formulent la 2^{ème} génération de leurs politiques pour l'horizon 2025 et le secteur confronté à des incertitudes et des risques sans précédents.

Près de 50 représentants des réseaux d'OP et d'OSC d'Afrique de l'Ouest, des représentants des institutions régionales et des coopérations au développement, réunis dans un atelier marquant l'aboutissement d'un processus de prospective et de dialogue aux niveaux national et régional, ont confirmé les possibilités d'un financement plus efficace de l'agriculture ouest-africaine pour lui permettre de répondre efficacement aux défis qui se présentent à elles ; ceci, pour peu que le cadre réglementaire et l'environnement politique et organisationnel des acteurs eux-mêmes s'y prêtent.

Compte tenu des enjeux et priorités ci-dessus annoncés, les participants formulent les demandes suivantes aux autorités politiques, aux responsables des institutions régionales et aux partenaires au développement :

- Opérationnaliser les différentes politiques et réglementations du financement du secteur agricole et rural ;
- Soutenir la participation des OP aux instances de prise de décisions sur les politiques financières dans la région ;
- Développer des actions facilitant le développement de produits adaptés et accessibles aux EF.

Pour une meilleure performance du financement de l'agriculture les réseaux d'Organisations paysannes et d'OSC ont résolu de s'engager à :

- Répertorier, diffuser et vulgariser les réglementations financières de la région ;
- Renforcer le dialogue politique autour de la problématique de financement des exploitations familiales ;
- Enclencher une concertation multi-acteur et dynamique autour de la problématique ;
- Soutenir les OP à s'arrimer aux nouvelles orientations de la loi OHADA ;
- Structurer les filières pour faciliter la demande de financement
- Procéder à une éducation financière des exploitations familiales par le développement du service financier aux membres ;
- Mettre en place un fonds paysan pour le renforcement de l'offre de service financier et non financier adapté au secteur agricole.

**Fait à Ouagadougou,
les 02 et 03 Juillet 2018**

**RESEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES
ET DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

9 BP 884 Ouagadougou 09 - Tél. : (226) 25 37 60 07/ 25 37 60 43

Site : www.roppa-afrique.org – E-mail : secretariat@roppa-afrique.org ; roppa2000@yahoo.fr